

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

1. — GÉNÉRALITÉS

ISNARD (H.). — *Le Maghreb*, Paris, P. U. F. 1966, 273 p., fig., pl. (Coll. Magellan, la Géographie et ses problèmes, n° 19).

Bien plus qu'un simple aperçu géographique de l'Afrique du Nord, H. ISNARD nous apporte dans son petit livre des éléments qui dépassent largement le cadre de la géographie traditionnelle qui constitue ici la base de départ de son étude; il aborde en effet des problèmes majeurs: démographie, conditions passées et présentes de l'économie maghrébine, reconversion et adaptation de cette économie en fonction des nouvelles situations politiques nées de l'indépendance. C'est une analyse lucide et impartiale où les contradictions issues de la décolonisation politique et économique sont bien mises en évidence.

Dans une première partie, l'auteur étudie les données naturelles: relief, hydrographie, climat, sols, et leurs conséquences, en même temps qu'il montre combien l'homme a pu contribuer à apporter des améliorations ou au contraire des dégradations souvent catastrophiques à ces données naturelles: mais, ainsi qu'il l'écrit, l'évolution régressive n'est pas irréversible, si l'on sait utiliser les techniques modernes. Il faut pour cela affronter sans réticence les problèmes posés par la démographie — qui condamne pour longtemps l'Afrique du Nord à l'austérité — par la désorganisation de la société traditionnelle par la colonisation dont l'héritage pèse lourd aujourd'hui aux jeunes Etats, encore que cet héritage ne soit pas totalement négatif: amélioration de l'irrigation, recherche d'espèces nouvelles, voies de circulation, mise en route d'une industrialisation. Il faut toutefois considérer que tout cela a surtout servi les intérêts des colons plus que ceux des populations autochtones: il n'en demeure pas moins que bon nombre de ces réalisations servent directement le potentiel économique des pays maghrébins.

La deuxième partie traite des problèmes nés de l'indépendance et plus particulièrement de la recherche d'une « politique d'indépendance nationale »: le Maroc cherche à résoudre ces problèmes par la planification et la modernisation de l'agriculture, par une réforme agraire inspirée des pays socialistes et de l'Egypte: le rôle de l'Etat est donc prépondérant dans le domaine agricole; il l'est beaucoup moins en ce qui concerne l'industrialisation. La Tunisie, après avoir misé sur le libéralisme économique qui n'a pas apporté les résultats escomptés, adopte le socialisme pragmatique, système hybride où l'on fait cohabiter capitalisme d'Etat, capitalisme privé, socialisme et dont on ne peut encore juger l'avenir, mais qui permet de procéder au démarrage de l'économie tunisienne. L'Algérie, profondément désorganisée par le départ des Européens, a pris pour base de sa politique économique le système de l'autogestion qui repose sur l'exploitation des biens vacants par des comités de gestion constitués par les travailleurs; le manque de techniciens et de cadres, l'insuffisance des investissements n'ont pas permis une relance du développement. Si bien que l'Algérie, d'esprit plus socialiste que la Tunisie et le Maroc au lendemain de l'indépendance, est actuellement hésitante entre trois courants: capitalisme privé d'origine étrangère, capitalisme d'Etat et socialisme.

Ayant ainsi présenté les données générales communes aux trois Etats du Maghreb, l'auteur étudie dans une troisième partie la géographie de chacun d'eux, montrant leurs particularités et leurs possibilités, ainsi que les diversités qui s'y rencontrent; il en profite pour faire une sorte de bilan des divers secteurs de leurs économie.

Dans sa conclusion, M. ISNARD insiste sur la nécessité de réformes : création d'unités culturelles coopératives, recherche de débouchés, reconversion d'une partie du vignoble algérien, nécessité vitale de l'industrialisation. Tout cela ne peut se faire que « dans une politique harmonisée du développement poussée jusqu'à la spécialisation de chacun des partenaires », étayée sur une exploitation commune des richesses du Sahara.

En bref, un livre qui vient en son temps, à un moment où les Etats maghrébins en sont à faire le premier bilan de leur situation après l'indépendance, situation où le rôle de la géographie est primordial en ce qu'il conditionne les possibilités de production, mais où le rôle des hommes ne cesse de grandir car c'est à eux que revient de choisir les options futures et d'appliquer les mesures adéquates : le sort des pays maghrébins en dépend. Grâce au livre de M. ISNARD, on peut juger d'une étape : à ce titre il sera, dans l'avenir, un utile point de comparaison avec ce qui aura été fait pour améliorer la condition des habitants du Maghreb.

R. MANTRAN.

BROWN (Leon Carl), editor, *State and society in independent North Africa*, « The James Terry Ince Memorial series, vol. I », The Middle East Institute, Washington, 1966. 332 p., 19 illustr.

« Dans toute œuvre collective, le problème majeur est sans doute de réaliser l'unité sans sacrifier les qualités, talents et points de vue particuliers de chaque collaborateur » écrit Leon Carl Brown dans son introduction. Cette réflexion pertinente définit en même temps les perplexités du critique, qui se demande s'il ne devrait pas à son tour fractionner son compte-rendu en autant de parties que l'ouvrage contient de chapitres. Nous n'irons pourtant pas jusque là, ne serait-ce que parce qu'il y faudrait une compétence de *omni re scibili* que, depuis Pic de la Mirandole, personne n'a osé renventurer.

Nous louerons d'abord l'editor de n'avoir pas limité son dessein à ces formes juridico-politiques auxquelles les *political scientists* — même ceux de langue française — réduisent trop volontiers leur analyse. Le titre, *State and society*, contient à cet égard une promesse et cette promesse a été tenue. On en jugera par un simple coup d'œil sur la table des matières. Clément H. Moore traite du rôle des partis politiques et William ZARTMANN de la politique extérieure. Les deux chapitres suivants sont consacrés à la culture, au langage avec Charles F. GALLAGHER, à l'Islam actuel avec L. Carl BROWN. La sociologie bénéficie de quatre chapitres, avec Roger LE TOURNEAU et Eqbal AHMAD sur les problèmes de la société urbaine, Jacques BERQUE et Douglas E. ASHFORD sur le monde rural. A. J. MEYER, Charles ISSAWI et John H. LICHTBLAU traitent ensuite de l'économie sous divers aspects. Benjamin RIVLIN évoque l'idée du « Grand Maghreb », dont on parle tant et vers laquelle on progresse si peu. Enfin, Elisabeth MONROE tente d'évaluer l'héritage de la colonisation et Jacques BERQUE de dire à quelles conditions le Maghreb peut atteindre ces deux objectifs quasi-contradictaires : se moderniser et redevenir lui-même.

Ce volume de qualité confirme, ce que nous savions déjà, qu'il n'est plus possible d'étudier l'Afrique du Nord sans tenir compte des travaux de langue anglaise et, particulièrement, de ceux de l'école américaine. L'espèce de monopole de fait que la colonisation avait plus ou moins réservé aux Français est bel et bien dissous. On s'en réjouira pour la science, qui ne peut gagner à ce régime de libre concurrence de la recherche.

Français et Américains en tirent également profit. Les premiers trop concernés naguère par les drames de la colonisation pour n'avoir pas pris parti, dans un sens ou dans l'autre, ont intérêt à cette confrontation avec des spécialistes auxquels leur nationalité confère spontanément une sorte de détachement propice à l'objectivité. Les seconds, presque exclusivement portés vers la science politique, ne perdront rien au contact avec des hommes plus familiarisés avec le *background* sur lequel reposent les architectures politiques et dont les secousses obscures expliquent les spectaculaires bouleversements de la surface.

André ADAM.

JULIEN (Charles-André). — *Histoire de l'Afrique Blanche*, Paris, P.U.F., 1966, 128 p., cart. (Coll. « Que Sais-je ? », n° 4).

C'est sous une forme légèrement rénovée et limitée à « l'Afrique Blanche », que Ch. A. JULIEN présente son ancienne *Histoire de l'Afrique* publiée il y a 25 ans dans la même collection. Mise au courant des dernières informations historiques, cette brève étude consacre une part un peu plus large à l'Afrique byzantine, notamment au développement du christianisme africain; en revanche les premiers siècles de la domination arabe en Afrique du Nord sont toujours aussi rapidement traités, sans que soient notées les implications essentielles de cette domination. L'expansion européenne en Afrique du Nord n'est présentée que sous la forme d'une succession de faits; on eût aimé que l'auteur, orfèvre en la matière, ne s'en contentât pas; de même qu'il eût été souhaitable de poursuivre cette histoire au-delà de 1945, au moins jusqu'en 1956 sinon en 1962. Le cadre de la collection ne permet certes pas de grands développements: il n'empêche pas pour autant de les aborder, et l'on regrette que Ch. A. JULIEN se soit limité à un sec résumé historique alors qu'il a su, ailleurs, nous donner la preuve de son talent d'analyste.

R. MANTRAN.

PEYROUTON (Marcel). — *Histoire Générale du Maghreb*, Paris 1966.

Quel dommage que M. PEYROUTON n'ait pas suivi sa véritable vocation de mémorialiste! Ayant occupé d'importantes fonctions dans les trois pays d'Afrique du Nord entre les deux guerres et jusqu'en 1940, il avait — et il a toujours — de précieux témoignages à fournir sur une période qu'il a intensément vécue.

Il a préféré se muer en historien, métier à quoi il n'était pas préparé. Car l'histoire est d'abord et forcément une technique à laquelle on ne s'initie pas d'emblée. L'amateur éclairé — M. PEYROUTON en est un — peut de temps à autre trouver des formules excellentes, mais, en chemin, il laisse passer quantité d'erreurs plus ou moins vénielles et se laisse aller à ses goûts plus qu'il ne s'asservit aux nécessités de son sujet.

C'est ainsi que quelques personnages, à un titre ou à un autre, ont attiré l'attention de l'auteur et qu'il leur a consacré des développements qui, envisagés du point de vue de l'ensemble, paraîtront démesurés. Pourquoi un chapitre sur Hannibal et pratiquement rien sur Scipion l'Africain et quelques lignes seulement sur Saint-Augustin? De même le développement qui traite de Mahomet et de l'Islam est beaucoup trop long dans le contexte d'un ouvrage sur le Maghreb. Le chapitre relatif aux royaumes berbères (III^e - X^e siècles) est d'un déconcertante brièveté. Ibn Khaldoun — qui, soit dit en passant n'était pas de souche berbère, mais arabe, — a la part trop belle, tout comme le Général Weygand, pour des raisons différentes il va sans dire.

On peut penser que M. PEYROUTON, a voulu s'insurger, en écrivant ce livre, contre les excès de l'histoire décolonisée, car, à maintes reprises, il se fait le champion de l'idée coloniale et de ses protagonistes. Mais il aurait fallu pour parvenir au résultat cherché, qu'il fût « de la maison » et qu'il usât d'arguments précis propres à mettre en difficultés ceux auxquels il en a. Tel n'est pas le cas.

On souhaite vivement que, pour compenser ce coup d'épée dans l'eau, il ne tarde pas à publier les Mémoires dont il a certainement la matière et qu'il a peut-être dès maintenant mis au point. Ils ne manqueront certainement ni de combativité, ni de relief.

R. LE TOURNEAU.

RONART (Stephan et Nandy). — *Concise Encyclopaedia of Arabic Civilization. The Arab West*, Amsterdam, 1966.

Le titre de ce livre est un peu prétentieux car, ainsi que le reconnaissent volontiers les auteurs, il ne s'agit pas d'une véritable encyclopédie, mais d'un nombre important

d'informations présentées par ordre alphabétique et mises à la disposition d'un public anglophone qui semble devoir être constitué avant tout par des étudiants en science politique. En effet, on ne trouve dans ce livre presque aucune information d'ordre géographique (aucune ville ne figure dans la nomenclature proposée) et les renseignements d'ordre économique et sociologique sont succincts. Par contre les informations historiques, politiques, et culturelles dans une moindre mesure, abondent et traitent du Maghreb (de la Cyrénaïque à l'Océan atlantique et, timidement, au Sahara) et de l'Espagne musulmane depuis la conquête jusqu'à l'expulsion des Morisques en 1609 et 1610. Il s'agit donc réellement d'une encyclopédie historique et politique; c'est le titre qu'elle devrait porter.

On sent d'ailleurs que les auteurs ont d'abord et surtout été attirés par la vie politique moderne. Là, leur information est très abondante et presque toujours de bonne valeur, à ceci près que l'on n'y trouve aucun article consacré aux partis communistes nord-africains. Mais ils ont sans doute vite compris que le présent de l'Occident musulman ne pouvait être correctement interprété que si l'on avait aussi une bonne connaissance du passé. Aussi ont-ils recueilli sur ce passé une information riche et presque toujours de qualité. Les erreurs ne manquent pas. Comment en serait-il autrement pour un travail aussi considérable? Mais elles sont en général vénielles et de détail et n'empêchent pas que le livre soit utile à consulter pour ceux qui n'ont pas fait de l'Afrique du Nord leur spécialité et que rebuterait non sans raison l'*Encyclopédie de l'Islam*. Ajoutons d'ailleurs que sur tous les problèmes politiques contemporains on trouvera là une information que ne figure pas même dans la seconde édition de l'*Encyclopédie de l'Islam*.

La grande faiblesse de cet estimable travail réside dans les renseignements bibliographiques qui sont beaucoup trop rares et médiocres. Dans le corps des articles, on ne rencontre guère que l'indication des traductions d'ouvrages en langue arabe, rarement des éditions, jamais des études écrites en diverses langues et dont certaines sont pourtant fondamentales, même si elles datent de longtemps.

Les auteurs ont-ils cru remédier à cette lacune en publiant en appendice des suggestions de lectures? S'ils se sont trompés, car cette partie de leur travail est certainement la plus faible et la plus contestable. En effet la liste est très succincte par rapport au sujet traité et il y manque des livres d'ordre général qui ne sauraient être passés sous silence comme l'*Histoire de l'Afrique du Nord* de Ch.-A. JULIEN ou le *Sahara français* de R. CAPOT-REY pour ne donner que deux exemples, mais il y en a plusieurs autres.

De plus cette bibliographie est disproportionnée: les ouvrages relatifs aux événements contemporains y tiennent une place abusive par rapport au reste et il s'agit souvent d'ouvrages de circonstance qu'on ne lit déjà plus beaucoup. Sur ce plan d'ailleurs, pourquoi citer de S. et M. BROMBERGER *Barricades et colonels* et pas *Les treize complots du treize Mai*? Pourquoi laisser de côté les livres de J.-R. TOURNOUX qui n'apportent pas moins que les précédents? Bref, on aurait souhaité un peu moins de livres d'actualité et un peu plus de livres essentiels comme par exemple de H.-R. IDRIS, *La Berbérie orientale sous les Zirides* ou ceux de G. MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie du XI^e au XIV^e siècle*, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age* et *Architecture musulmane d'Occident*, etc.

Enfin les auteurs ont choisi de manière surprenante les ouvrages qu'ils citent. Pourquoi mentionner *Les Arabes* de J. BERQUE où il n'est pratiquement pas question de l'Occident musulman? Pourquoi ne pas mentionner au nombre des livres de R. MONTAGNE sa thèse sur *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*? Pourquoi citer *Le fils du pauvre* de Mouloud FERAOUN et pas son bouleversant *Journal*, certainement beaucoup plus important de point de vue de l'histoire des idées, et pourquoi ne pas mentionner J. AMROUCHE, Mahommed DIB, Kateb YACINE et tant d'autres écrivains modernes qui ont joué leur rôle en politique aussi bien qu'en littérature? En somme ce qui concerne l'information bibliographique devrait être entièrement revu pour une édition ultérieure, parce que c'est très inférieur au reste de l'ouvrage.

L'impression générale demeure néanmoins favorable et l'on peut être assuré que ce livre rendra des services non négligeables.

Roger LE TOURNEAU.

SHARABI (Hisham). — *Nationalism and Revolution in the Arab World*. D. Van Nostrand, Toronto - New York - Londres, 1966, IX-176 p., 1 carte (New perspectives in political science, 7).

Parmi les nombreux ouvrages qui, depuis une décennie, ont traité du nationalisme et des révolutions dans les pays arabes, le livre de H. Sharabi apparaît comme un bon essai d'analyse, un exposé, dans l'ensemble objectif et satisfaisant, des idées et des faits que le monde arabe a connus dans un passé récent. A aucun moment, l'auteur n'aborde la discussion des idées ou la critique des faits; il se contente de les présenter de façon claire, en essayant de classer ces idées et ces faits en fonction des éléments qui peuvent être groupés ou comparés.

Aux nationalistes de la « patrie arabe » qui conçoivent le monde arabe comme un tout, une nation unique, l'auteur oppose les différences de langues, de religion, les divisions entre modernistes et fondamentalistes, réformistes et conservateurs, occidentalistes et traditionalistes, le relâchement des liens entre le Maghreb et le Proche-Orient, relâchement né dès la fin du x^e siècle et accentué au xix^e par l'emprise française sur le Maghreb, anglaise sur le Proche-Orient. Actuellement, les Etats arabes sont divisés sur le plan de l'idéologie, de l'organisation économique et de la politique sociale. La décolonisation, au lieu de favoriser l'unification des pays arabes, a renforcé l'indépendance de chaque Etat vis-à-vis des autres. L'auteur note toutefois que les moyens de communication, les problèmes identiques tendent à favoriser un rapprochement, une connaissance réciproque du Maghreb et du Proche-Orient.

Après avoir montré l'importance de l'héritage européen, l'auteur aborde l'étude du développement politique et des différents systèmes de gouvernement où il distingue les systèmes patriarcal, du palais, du pluripartisme et du parti unique. Analysant le régime du palais, H. Sharabi estime d'une part qu'il n'existe pas de monarchie constitutionnelle dans les pays arabes et que la force de ce régime provient d'une part de la prétention à la légitimité religieuse sur laquelle sont fondées les monarchies arabes, d'autre part de la puissance de la minorité politique liée au Palais : pour ce type de régime, le danger vient plus de l'armée que de l'opposition parlementaire ou des partis politiques.

En ce qui concerne le régime du pluripartisme, H. Sharabi montre que pendant longtemps — et encore aujourd'hui dans certains pays — les blocs parlementaires représentent les familles féodales et semi-féodales, les grands marchands et les riches citadins; ils n'ont pas de base populaire solide, ni de doctrine politique claire, ni de programme : disons que cela a pu être vrai autrefois, mais ne l'est plus à l'heure actuelle.

Plus intéressante est l'analyse du coup d'Etat, moyen fréquemment employé dans les pays arabes pour la conquête du pouvoir. Parmi les causes de ces coups d'Etat, H. Sharabi voit l'existence continue d'une domination étrangère, le monopole du pouvoir par une classe privilégiée, l'exclusion des responsabilités politiques des jeunes générations. Dans les coups d'Etat qui ont sévi sur le monde arabe depuis 1949, l'armée a joué un rôle prépondérant. Après la prise du pouvoir, le principal problème est de s'y maintenir; à la direction collégiale succède généralement la dictature appuyée sur la faveur des masses et la loyauté de l'armée, parfois aussi les revendications nationales; le plébiscite apparaît comme le moyen de faire participer les masses aux décisions et de donner une manifestation tangible d'un support national.

Sur le plan de l'orientation politique, H. Sharabi distingue les Etats révolutionnaires (Egypte, Algérie, Syrie, Irak), les Etats monarchiques, anti-révolutionnaires et anti-socialistes (Arabie Séoudite, Jordanie, Libye, Maroc) et les états « intermédiaires » (Liban, Koweït, Yémen, Soudan, Tunisie). Distinctions à l'intérieur desquelles il faut inclure les interprétations, propres à chaque Etat du premier groupe, des concepts de « révolution » et de « socialisme », de même que ceux de « nationalisme arabe » et « unité arabe ». Pour l'auteur, le socialisme arabe est plus inspiré des thèses de Proudhon et du socialisme anglais que de celles du marxisme et du communisme et vise à réaliser la justice sociale islamique traditionnelle; c'est en Algérie qu'il semble le mieux établi.

On lira avec intérêt le chapitre consacré à l'idéologie révolutionnaire où H. Sharabi constate que les dirigeants des Etats arabes « avancés » sont convaincus que la justice sociale ne peut être réalisée sans un changement radical des deux éléments fondamentaux de la société arabe : le système de la propriété foncière et les structures de classes. Le « révolutionnarisme » (al-thawriyyah) a été exprimé par le F.L.N., l'Union Socialiste arabe et le Ba'ath suivant les principes que la révolution est la seule voie vers une réforme sociale et économique; la base de la révolution est constituée par les masses populaires : paysans et travailleurs; l'avant-garde est formée par les intellectuels révolutionnaires issus de la petite bourgeoisie et des classes professionnelles; les éléments conservateurs doivent être exclus de toute participation à l'effort révolutionnaire; enfin la réforme agraire est définie comme fondamentale à tout changement social et économique.

Le chapitre consacré au langage politique constitue un petit glossaire des expressions couramment employées par les dirigeants arabes : l'auteur s'est efforcé d'en donner une explication brève.

La 2^e partie de l'ouvrage consiste en un recueil de textes essentiels à l'illustration du livre : déclarations et discours, définitions de l'idéologie révolutionnaire, dispositions constitutionnelles; enfin une liste des coups d'Etats au Proche-Orient, avec les déclarations qui les ont accompagnés ou suivis.

Le livre de H. Sharabi n'est pas inutile en soi : c'est un bon aperçu des idées nouvelles qui ont cours actuellement dans le monde arabe; on peut regretter que l'auteur se soit souvent contenté d'exposer sans expliquer, de présenter sans critiquer. Bref c'est un manuel appréciable, mais sûrement pas un livre fondamental, allant au fond des choses. N'en tenons pas grief à l'auteur qui témoigne malgré tout d'une bonne connaissance des pays arabes; souhaitons seulement qu'il nous fournisse dans l'avenir un ouvrage plus dense.

R. MANTRAN.

Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb.

La section d'histoire de la Faculté des Lettres d'Alger a décidé de combler le vide laissé par la disparition de la *Revue Africaine* en publiant un périodique consacré à l'histoire et à la civilisation du Maghreb. Le premier numéro est daté de janvier 1966.

Son clavier est étendu, puisqu'il comprend un article sur le culte des martyrs chrétiens de l'Afrique à la fin de l'époque romaine, dû à la plume autorisée de M. P. A. Février.

On passe de là au XI^e siècle avec un article de M. R. Bourouiba sur la date de la naissance du réformateur almohade Ibn Tumart qu'il croit pouvoir fixer, d'après Ibn Khallikan au 10 Muharram 484/5, mars 1091.

M. Ch. E. Dufourcq traite ensuite d'un projet castillan du XIII^e siècle : la « croisade d'Afrique », avec l'érudition dont il est coutumier.

De là, nous arrivons au XVI^e siècle avec une étude de M. P. Grillon à propos du « Registre des Actes et contrats passés à la chancellerie du Consulat de France à Alger » de 1579 à 1582.

M. M. Benchetrit traite des débuts de la colonisation française en Oranie de 1840 à 1851, soulignant que la conséquence en est une condition de vie aggravée pour les paysans algériens.

Un texte du cheikh kabyle Mohammed Ameziane ben Ali-al-Haddad clôt la série des articles. Il est suivi par une récitation de M. J. Sie sur l'ouvrage du professeur S. Bono *I corsari barbareschi* (Turin, 1964). C'est naturellement du point de vue italien qu'est envisagé le sujet.

Avec ses cent pages, cette revue apporte une contribution intéressante à l'histoire maghrébine. On la suivra avec intérêt et sympathie.

R. LE TOURNEAU.

Année Africaine 1964. — Paris, Pedone, 1966. 25 cm, 461 p.

Le second volume de cet annuaire est fidèle dans l'ensemble au précédent (1). Il comporte toujours trois parties dont les titres ont quelque peu changé. Dans la première, *les relations internationales de l'Afrique en 1964* J.-C. DOUENCE dresse le bilan de l'aide accordée au continent africain en 1963 et des nouvelles tendances pour 1964. Les suggestions des rapports préconisant un redéploiement et une meilleure coordination des politiques d'assistance commencent à entrer dans les faits. L'aide par le commerce est destinée à rester relativement secondaire ainsi qu'en témoignent les résultats de la conférence de Genève où la solidarité des pays africains, voire du Tiers-Monde, a été pourtant très forte. C'est finalement l'assistance technique et culturelle qui prend une place croissante dans les politiques d'aide au développement.

Dans les organisations internationales mondiales, les Etats africains s'efforcent d'intensifier leur présence à tous les niveaux pour présenter un front commun et participer au contrôle de l'activité de ces organisations dont ils espèrent beaucoup. Elles représentent en effet pour eux la tribune idéale pour dénoncer le colonialisme et la politique d'apartheid, et le cadre adéquat pour traiter des problèmes techniques de leur développement.

La deuxième partie, un peu courte à notre sens, est consacrée aux *Relations inter-étatiques*; l'O.U.A. n'a pas réalisé tous les espoirs que les Etats africains plaçaient dans son institution, mais l'organisation économique de l'Afrique a progressé en 1964 : des ententes se sont transformées, des projets de développement économique régional ont vu le jour.

La *Chronique des Etats*, la plus volumineuse des trois parties (370 p.) demeure inchangée puisqu'elle comporte toujours pour chaque pays une chronologie et une étude de synthèse.

L'ouvrage conserve la valeur incontestable d'un précieux instrument de travail mais, outre les observations faites à propos du premier volume, il faut regretter l'absence d'études en profondeur sur certaines questions importantes. Souhaitons que la collaboration des trois centres sache combler ces lacunes pour assurer définitivement le succès de leur publication.

J.-C. SANTUCCI.

2. — ÉTUDES JURIDIQUES ET POLITIQUES

L'Annuaire algérien de la justice.

Le ministère de la justice de la République algérienne démocratique et populaire a publié en 1965 un *Annuaire de la justice* qui a pour but de donner le bilan annuel de l'activité judiciaire de l'Algérie.

Le ministre de la justice, M. Mohamed BEMJAOUÏ reconnaît lui-même dans sa préface que cette publication ne peut pas avoir la valeur scientifique que l'on désirerait y trouver en raison de la pénurie des cadres susceptibles de collaborer à des travaux doctrinaux et surtout du manque d'expérience de ceux qui sont appelés à rendre la justice (sur 420 magistrats algériens, 45 seulement sont licenciés en droit).

C'est dans ce contexte qu'il faut en prendre connaissance et ses rédacteurs méritent des éloges pour avoir réalisé cette publication dans des circonstances difficiles.

Cet annuaire est divisé en quatre parties :

La première est consacrée à la Doctrine; on y trouve plusieurs articles sur des problèmes juridiques de droit civil et de procédure émanant le plus souvent de magistrats,

(1) Voir compte rendu dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* (IV), 1965., p. 850-851.

dont certains ont obtenu leur licence à la Faculté de Droit d'Aix-en Provence; un seul est signé par un Professeur à la Faculté de Droit.

Dans la deuxième partie, consacrée à la Jurisprudence, sont rapportées un certain nombre de décisions émanant des quatre Chambres de la Cour suprême — Chambre de droit privé (matière civile et matière musulmane), chambre sociale, chambre criminelle et chambre administrative; — des cours d'appel d'Oran et d'Alger et des juridictions du 1^{er} degré (tribunaux d'instance et de grande instance). Ces décisions sont peu nombreuses mais donnent déjà un aperçu de la Jurisprudence algérienne en formation.

La troisième partie, intitulée « Législation et Discours » donne d'abord en préambule, le texte de la proclamation du Conseil de la Révolution du 19 juin 1965, puis un extrait de la Charte d'Alger se rapportant à la Justice et enfin le discours de rentrée de la Cour d'Alger pour l'année judiciaire 1964-1965. Suivent les Conventions judiciaires passées par l'Algérie avec la France, le Maroc et la Tunisie et les textes législatifs et réglementaires.

Une quatrième partie est consacrée au monde judiciaire; on y trouve la liste du personnel (magistrats et auxiliaires de la justice) et sa répartition dans les diverses circonscriptions, ce qui permet de se rendre compte comment sont organisées les juridictions en Algérie et selon quels critères, et ceci, d'autant mieux que cette répartition est précédée d'une note explicative.

Cet annuaire est la première et la seule publication qui ait été faite dans le Maghreb depuis l'indépendance. A ce seul titre il présente de l'intérêt.

Y. LOBIN.

Annuaire de la Justice, 1965. I.

SOMMAIRE.

Préface (7).

I. — DOCTRINE :

Réflexions sur la Cour Suprême, par H. GATI, Premier Président à la Cour Suprême (13). — Le tribunal criminel populaire d'Algérie, par R. FABERON, conseiller à la Cour d'Appel d'Alger (17). — L'organisation judiciaire en U.R.S.S. et les particularités essentielles de sa procédure, par R. BELLON, conseiller à la Cour Suprême (31). — Le tribunal de commerce d'Alger, par J. MESTRE DE LAROCHE, magistrat au Ministère de la Justice (47). — Les anomalies du décret du 20 mai 1955 sur la faillite et le règlement judiciaire, par R. ACHOUCHE, conseiller à la Cour Suprême (61). — Le rôle de la forme en droit romain et en droit musulman, par J.-P. LE GALL, professeur à la Faculté de Droit (67). — Le régime juridique de la dot en droit romain et en droit musulman, par J. BALLALOU, chargé de cours à la Faculté de Droit (77). — La théorie de la cause classique en droit musulman comparé à la théorie de la cause en droit français par Abdellah ALAM EDDINE, chargé de cours à la Faculté de Droit (85). — La tendance objective en matière de représentation dans la common law et en droit islamique, par Gamal Morsi BADR, magistrat au Ministère de la Justice (95). — Juge unique ou collégialité ?, par J. AUROUET, magistrat au Ministère de la Justice (109). — Eléments pour la formation des magistrats, par E. J. LAPASSAT, magistrat au Ministère de la Justice (117). — La délinquance juvénile, par C. VERCAMBRE, magistrat au Ministère de la Justice (141). — De la répression des infractions relatives à la circulation routière, par A. FAIDI, directeur de la législation au Ministère de la Justice (151). — Où en sont les projets de codes algériens ?, par R. HADDAD, magistrat au Ministère de la Justice (159).

II. — JURISPRUDENCE :

Cour Suprême (179). — Chambre de droit privé (181) : Matière civile (183), Matière musulmane (195); Chambre sociale (209); Chambre criminelle (215); Chambre administrative (241). — Cour d'Appel (257). — Tribunal administratif (283). — Tribunal de Grande Instance (297). — Jugement de cadî (345). — Index des décisions de Jurisprudence (353).

III. — Législation et discours :

Proclamation du 19 juin 1965 (359). — Charte d'Alger (365). — Ibn KHALDOUN, l'homme, le juriconsulte, l'historien (369). — Conventions judiciaires : Algérie-France (385); Algérie-Maroc (401); Algérie-Tunisie (409). — Textes législatifs et réglementaires (417). — Index analytique (519). — Index chronologique (521).

IV. — Le monde judiciaire.

Administration centrale du Ministère de la Justice (531). — Effectifs budgétaires (537). — Statistiques (543). — Echelonnement indiciaire (549). — Magistrats décédés (553). — Auxiliaires de la justice (557). — Répartition des magistrats (571). — Etat des services (601).

Annuaire de la Justice, 1966, II.

Première partie : Législation.

Arrêtés des 20 août et 14 octobre 1965 portant délégations de signature (11). — Décret du 29 octobre 1965 portant remises de peines (13). — Arrêté du 12 novembre 1965 relatif à la tenue au chef-lieu de la sous-préfecture de Blida, des assises du tribunal criminel populaire (15). — Ordonnance n° 65-278 du 16 novembre 1965 portant organisation judiciaire (16). — Décret n° 65-279 du 17 novembre 1965 relatif à l'application de l'ordonnance n° 65-278 du 16 novembre 1965 portant organisation judiciaire (17). — Titre I : Des tribunaux (18). — Titre II : Des cours (18). — Titre III : Dispositions générales (18). — Décret n° 65-280 du 17 novembre 1965 portant fixation du siège et du ressort des tribunaux (19). — Décret n° 65-281 du 17 novembre 1965 portant classement des cours et tribunaux (26). — Décret n° 65-282 du 17 novembre 1965 portant organisation du ministère de la justice (29). — Arrêtés du 24 novembre 1965 portant agrément d'avocats près la Cour suprême (31). — Ordonnance n° 65-294 du 29 novembre 1965 portant modification du point de départ de la prescription annale prévue à l'article 18 de la loi du 9 avril sur les accidents du travail (31). — Arrêté du 6 décembre 1965 fixant la composition de la commission d'ouverture des plis des appels d'offres au ministère de la justice (31). — Décret n° 65-306 du 7 décembre 1965 relatif aux nominations et mutations des magistrats de l'ordre judiciaire (33). — Arrêté du 13 décembre 1965 portant agrément d'un avocat près la Cour suprême (33). — Décret n° 66-8 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux (34). — Etat « A » : Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre de la justice, garde des sceaux (34). — Arrêté interministériel du 11 mars 1966 portant équivalence de titres en vue de l'accès à la profession d'avocat (36). — Arrêté interministériel du 5 avril 1966 portant nomination d'officiers de police judiciaire (37). — Ordonnance n° 66-158 du 8 juin 1966 relative à l'assistance judiciaire (38). — Décret n° 66-159 du 8 juin 1966 fixant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 65-278 du 16 novembre 1965 portant organisation judiciaire (45). — Décret n° 66-160 du 8 juin 1966 relatif à l'application de l'ordonnance n° 65-278 du 16 novembre 1965 portant organisation judiciaire (45). — Décret n° 66-161 du 8 juin 1966 relatif au fonctionnement des cours et tribunaux (47). — Décret n° 66-162 du 8 juin 1966 instituant un compte-rendu sommaire des audiences des cours et des tribunaux (49). — Décret n° 66-163 du 8 juin 1966 relatif au fonctionnement des tribunaux en matière commerciale (50). — Décret n° 66-164 du 8 juin 1966 relatif au fonctionnement des tribunaux en matière prud'homale (54). — Décret n° 66-165 du 8 juin 1966 relatif aux greffes des cours et tribunaux, aux actes judiciaires et extra-judiciaires et portant suppression des offices d'huissier de justice (57). — Décret n° 66-166 du 8 juin 1966 portant suppression des offices d'avoué (58). — Décret n° 66-167 du 8 juin 1966 fixant la composition et le fonctionnement de la commission chargée de l'examen des candidatures aux fonctions d'officier de police judiciaire (58). — Décret n° 66-168 du 8 juin 1966 portant transfert du casier judiciaire (59). — Décret n° 66-169 du 8 juin 1966 portant transfert des registres d'état civil (60). — Décret n° 66-170 du 8 juin 1966 relatif aux ventes mobilières (60). — Décret n° 66-171 du 8 juin 1966 portant transfert des archives des juridictions (63). — Décret n° 66-172 du 8 juin 1966 relatif aux vacances judiciaires annuelles et au service des

vacations de la Cour suprême, des cours et des tribunaux (64). — Décret n° 66-173 du 8 juin 1966 relatif à l'établissement des listes des assesseurs près les tribunaux des mineurs (66). — Décret n° 66-174 du 8 juin 1966 portant description du costume des magistrats et greffiers et allouant à ceux-ci une indemnité (68). — Arrêté interministériel du 8 juin 1966 relatif à l'examen probatoire d'officier de police judiciaire (69). — Arrêté du 8 juin 1966 fixant les modalités d'inscription et de radiation sur les listes d'experts (73). — Décret du 18 juin 1966 portant remises de peines (76). — Ordonnance n° 66-183 du 21 juin 1966 portant réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (78). — Ordonnance n° 66-180 du 21 juin 1966 portant création de cours spéciales de répression des infractions économiques (104). — Décret n° 66-181 du 21 juin 1966 fixant la composition des cours spéciales de répression des infractions économiques (113). — Décret du 21 juin 1966 portant désignation des membres des cours spéciales de répression des infractions économiques (114). — Arrêté du 21 juin 1966 portant désignation de magistrats instructeurs près les cours spéciales de répression des infractions économiques (116). — Arrêté du 22 juin 1966 fixant le nombre de sections des tribunaux (116). — Ordonnance n° 66-195 du 23 juin 1966 portant propagation du délai pour la transcription des mariages contractés antérieurement à la loi n° 63-224 du 29 juin 1963 (117). — Décret n° 66-198 du 23 juin 1966 prorogeant les délais en matière d'inscription des mariages, naissance, décès et dissolutions de mariages, sur les registres d'état civil (117). — Décret du 28 juin 1966 portant nomination de magistrats à la Cour suprême (118). — Décret du 28 juin 1966 portant nomination de magistrats de cours (119). — Décret du 28 juin 1966 portant nomination de présidents et de procureurs de tribunaux (125). — Décret du 28 juin 1966 portant nomination de magistrats de tribunaux (126). — Décret du 28 juin 1966 mettant fin à des fonctions de magistrats (147). — Arrêté du 28 juin 1966 portant détachement à la Cour suprême (148). — Arrêté du 29 juin 1966 portant délégation dans les fonctions de procureur général près la cour d'Alger (148). — Arrêté du 30 juin 1966 portant délégation dans les fonctions de procureur de la République près le tribunal d'Alger (148). — Arrêtés du 7 juillet 1966 portant mutation des magistrats (148). — Arrêté du 9 juillet 1966 portant détachement de magistrats dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice (149). — Arrêté du 9 juillet 1966 portant détachement d'un magistrat au secrétariat général du Gouvernement (149). — Arrêté du 9 juillet 1966 portant désignation de magistrats en qualité de juges d'instruction pour une durée de trois ans (150). — Arrêté du 9 juillet 1966 déléguant des magistrats pour assurer les fonctions de juge d'instruction, cumulativement avec leur propre service (152). — Arrêté du 9 juillet 1966 chargeant des magistrats des fonctions de juges des mineurs, cumulativement avec leur propre service (153). — Ordonnance n° 66-224 du 22 juillet 1966 relative aux frais de justice (154). — Arrêté du 4 août 1966 déléguant des magistrats pour assurer les fonctions de magistrats en qualité de juges d'instruction, pour une durée de trois ans (200). — Arrêté du 4 août 1966 déléguant des magistrats pour assurer les fonctions de procureur de la République adjoint (200). — Arrêté du 4 août 1966 déléguant des magistrats pour assurer les fonctions de juge d'instruction cumulativement avec leur propre service (201). — Arrêté du 4 août 1966 portant extension aux ressorts d'autres tribunaux, de la compétence des juges d'instruction (201).

Code de Procédure civile : Ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966; J.O.R.A. du 9 juin 1966 (206).

Code de Procédure civile : Ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966; J.O.R.A. du 10 juin 1966 (288).

Code pénal : Ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966; J.O.R.A. du 11 juin 1966 (418).

Code de Justice militaire : Loi n° 64-242 du 22 août 1964 portant code de justice militaire (512). — Ordonnance n° 65-196 du 29 juillet 1965 complétant la loi n° 64-242 du 22 août 1964 portant code de justice militaire (535).

Statut de la Fonction publique : Ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique (538). — Décret n° 66-134 du 2 juin 1966 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique, aux établissements publics et aux organismes publics (562). — Décret n° 66-135 du 2 juin 1966 relatif aux congés (563). — Décret n° 66-136 du 2 juin 1966 fixant les règles applicables aux personnels contractuels et temporaires de l'Etat,

des collectivités locales et des établissements publics et organismes publics (569). — Décret n° 66-137 du 2 juin 1966 instituant les échelles de rémunération des corps de fonctionnaires et organisant les carrières de ces fonctionnaires (574). — Décret n° 66-138 du 2 juin 1966 fixant les groupes hors échelles (581). — Décret n° 66-139 du 2 juin 1966 fixant la valeur du point indiciaire (582). — Décret n° 66-140 du 2 juin 1966 relatif aux emplois supérieurs (583). — Décret n° 66-141 du 2 juin 1966 fixant les règles applicables aux emplois spécifiques (584). — Décret n° 66-142 du 2 juin relatif au conseil supérieur de la fonction publique (585). — Décret n° 66-143 du 2 juin 1966 fixant la compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions paritaires (587). — Décret n° 66-144 du 2 juin 1966 relatif aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et à l'organisation des comités médicaux (591). — Décret n° 66-145 du 2 juin 1966 relatifs à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires (595). — Décret n° 66-146 du 2 juin 1966 relatif à l'accès aux emplois publics et au reclassement des membres de l'Armée de libération nationale et de l'Organisation du Front de libération nationale (596). — Décret n° 66-147 du 2 juin 1966 fixant les modalités d'application de l'article 28 de l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique (599). — Décret n° 66-148 du 2 juin 1966 relatif au licenciement pour insuffisance professionnelle (600). — Décret n° 66-149 du 2 juin 1966 relatif à la nomination et à la procédure d'avancement (601). — Décret n° 66-150 du 2 juin 1966 relatif au régime de certaines positions des fonctionnaires (602). — Décret n° 66-151 du 2 juin 1966 fixant les dispositions applicables aux fonctionnaires stagiaires (605). — Décret n° 66-152 du 2 juin 1966 relatif à la procédure disciplinaire (609). — Arrêté interministériel du 2 juin 1966 relatif à la procédure disciplinaire (609). — Arrêté interministériel du 2 juin 1966 fixant les indices afférents aux échelles de traitement instituées par le décret n° 66-137 du 2 juin 1966 (610). — Instruction n° 1 du 2 juin 1966 relative à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique (612).

Deuxième partie : Discours.

I. — *Réforme judiciaire et codification* : Discours prononcé par le frère Houari Boumediène, à Alger, le 20 février 1966, à l'occasion de la clôture du séminaire des magistrats (615). — Discours prononcé le 8 mars 1966 par le frère Houari Boumediène, Président du Conseil de la Révolution et Chef du Gouvernement, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Femme, à Alger (619). — Déclaration faite par M. Bedjaoui, ministre de la justice, après la signature de l'ordonnance du 16 novembre 1965 portant réforme judiciaire (621). — Interview accordée par M. Bedjaoui, ministre de la justice, après l'adoption de l'ordonnance portant réforme judiciaire (625). — Discours de M. Bedjaoui, ministre de la justice, garde des sceaux, prononcé le 20 février 1966, à la Cité Ben Aknoun, lors de la clôture du séminaire des magistrats (633). — Interview sur le code de la famille accordée le 3 mars 1966, par M. Mohammed Bedjaoui, ministre de la justice, garde des sceaux (635). — Commentaires de la presse nationale sur l'interview accordée par le ministre de la justice, garde des sceaux, à l'hebdomadaire syndical de l'UGTA, sur le code de la famille (APS) (639). — Allocution prononcée à Alger le 29 juin 1966, par M. Bedjaoui, pour l'installation de la nouvelle cour d'Alger (641). — Traduction du discours prononcé le 30 juin 1966 à Béchar, par M. Bedjaoui, à l'occasion de l'installation de la nouvelle cour de Béchar (643). — Discours prononcé à Tlemcen, le 2 juillet 1966, par M. Bedjaoui, à l'occasion de l'installation solennelle de la cour de Tlemcen (647). — Allocution prononcée à Constantine, le 4 juillet 1966, par M. Bedjaoui, à l'occasion de l'installation de la cour de Constantine (651). — Interview accordée par M. Bedjaoui, ministre de la justice, garde des sceaux (*El Djeich* de juillet 1966) (655). — Traduction du discours prononcé le 2 juillet 1966, à Ouargla, par M. Hadj Ali Abdelkader, à l'occasion de l'installation de la cour d'Ouargla (659). — Traduction du discours prononcé à El Asnam, le 29 juin 1966, par M. Derradji, à l'occasion de l'installation de la cour d'El Asnam (663). — Traduction du discours prononcé à Médéa, le 2 juillet 1966, par M. Derradji, à l'occasion de l'installation de la cour de Médéa (665). — Discours prononcé à Annaba, le 30 juin 1966, par M. Faïdi, à l'occasion de l'installation de la cour d'Annaba (667). — Discours prononcé le 2 juillet 1966 par M. Hacène Abdellah à l'occasion de l'installation de la cour de

Tiaret (669). — « Nouveau système judiciaire » (article publié le 20 octobre 1965 dans un numéro spécial du *Monde diplomatique*) (671). — Interview accordée à la revue mensuelle *Europe France Outre-Mer*, juillet 1966 (675).

II. — *Réforme pénitentiaire* : Déclaration faite le 9 avril 1965 par M. Bedjaoui, après la fermeture de la maison d'arrêt de « Barberousse » et de 57 prisons (683).

III. — *Cours spéciales de répression des infractions économiques* : Discours prononcé à Constantine, le 6 mars 1966, par le frère Houari Boumediène, lors de la réunion des cadres de l'Est algérien (687). — Discours prononcé à Oran, le 21 mars 1966 par le frère Houari Boumediène, lors de la réunion des cadres de l'Ouest algérien (689). — Discours prononcé le 4 janvier 1966 par M. Kaïd Ahmed, membre du Conseil de la Révolution, lors de l'adoption du budget de fonctionnement de 1966 (691). — Interview accordée à *Révolution africaine*, le 6 mai 1966, par M. Kaïd Ahmed (693). — Déclaration faite le 21 juin 1966 à *Algérie Presse Service* par M. Bedjaoui, lors de la signature des textes portant création de cours spéciales pour la répression des infractions économiques (695). — Entretien avec le ministre de la justice, sur la création des cours spéciales de répression des infractions économiques (699). — Discours prononcé à Constantine le 13 juillet 1966, par le colonel Mohand Oul Hadj, membre du Conseil de la Révolution et du Secrétariat exécutif du Parti, à l'occasion de l'installation de la cour spéciale de répression des infractions économiques de Constantine (703). — Discours prononcé à Oran, le 13 juillet 1966, par M. Tayebi Mohamed (commandant Si Larbi), membre du Conseil de la Révolution et du Secrétariat exécutif du Parti, à l'occasion de l'installation de la cour spéciale de répression des infractions économiques d'Oran (705). — Allocution prononcée le 12 juillet 1966, par M. Bedjaoui, ministre de la justice, garde des sceaux, à l'occasion de l'installation de la cour spéciale de répression des infractions économiques d'Alger (707).

IV. — *Droits de l'Homme*. — Discours radiotélévisé prononcé le 9 décembre 1964 par M. Bedjaoui, à l'occasion du 16^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (709). — Allocution radiotélévisée prononcée le 9 décembre 1965, par M. Bedjaoui, à l'occasion du 17^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (713).

V. — *Rentrée judiciaire 1965-1966* : Discours prononcé le 6 octobre 1965 par M. Gaty, à l'audience solennelle de la rentrée judiciaire (717). — Discours prononcé le 6 octobre 1965 par M. Mostefai El-Hadi procureur général près la Cour suprême, à l'occasion de la rentrée judiciaire 1965-1966 (719).

VI. — *Communiqué* : Communiqué du 5 juillet 1965 des ministres de la justice et de l'intérieur, relatif à la libération des internés politiques (725). — Index chronologique (727). — Index alphabétique (739).

Justice (La) dix ans après. — Tunis, 1966. Secrétariat d'Etat à la Justice, 671 p.

Cet ouvrage est plus qu'un simple recueil de Codes. Certes on y trouve tous les codes (de statut personnel, de commerce, de procédure civile, de la nationalité, de la route, des droits réels, etc...) assortis, ce qui est original, de petits lexiques franco-arabes, propres à chacun d'eux et la législation tunisienne fondamentale, textes organiques, lois et décrets. Mais c'est en plus un bilan et la définition d'une justice nouvelle dans une société nouvelle.

L'ouvrage, présenté par M. H. KHEFACHA, ministre de la justice, s'ouvre sur un discours du président BOURGUIBA définissant le rôle du juge et la mission de la justice.

Il est ensuite divisé en cinq parties; les quatre premières : l'organisation de la justice, les activités culturelles, l'œuvre de codification, les activités internationales, constituent un précieux document de travail car on y trouve l'histoire de la législation, des discours, des extraits de presse, des organigrammes, des graphiques, des chiffres commentés, mais aussi les statistiques de la criminalité, les publications du ministère, ses immeubles.

B. ETIENNE.

Table analytique des matières.

PRÉSENTATION, par M. Mod. El-Hédi Khelifa (9).

LE RÔLE DU JUGE ET LA MISSION DE LA JUSTICE, discours prononcé par Monsieur le Président de la République, le 25 juillet 1965 à Monastir (13).

Première partie : LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE

L'Administration centrale (41); la réorganisation de l'Administration centrale (43); les responsables de l'Administration centrale (45). — *Les juridictions* (47); le rapprochement de la justice du justiciable (49); l'organisation judiciaire (53); introduction (65); les justices cantonales (65); les tribunaux de Première instance (71); les Cours d'appel (79); le Parquet (85); la Cour de Cassation (89); le tribunal immobilier (94); les juridictions militaires (99). — *Les auxiliaires de la justice* (101); les avocats (103); les huissiers-notaires (105); les interprètes assermentés (109). — *L'organigramme général* (111). — *Les statistiques et les graphiques* (117). — *La construction* (133).

Deuxième partie : LES ACTIVITÉS CULTURELLES.

Les séances de travail (145). — *Les publications* (147); les périodiques (149); les commentaires (151); les recueils de textes (154). — *Les conférences* (157). — *Les bourses et les stages* (159).

Troisième partie : L'ŒUVRE DE CODIFICATION.

Les codes (171); le code du statut personnel (173); conférence de presse du 3 août 1956, relative à la promulgation du nouveau code (175); les principaux textes ayant modifié le droit de la famille (177); le code de commerce (185); le code de procédure civile et commerciale (193); le code de commerce maritime (199); le code de la nationalité tunisienne (200); le code de la route (211); le code des droits réels. — *Les principaux textes organiques* (227). — *Les projets en cours* (239).

Quatrième partie : LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES.

Les conventions judiciaires (247); de l'utilité des conventions judiciaires (249); état des conventions judiciaires conclues par la Tunisie (255). — *L'assistance technique tunisienne à l'étranger* (259). — *Les conférences internationales*: participation tunisienne aux conférences internationales (263); le III^e congrès des Nations-Unies sur la délinquance (265); le XVIII^e congrès des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de Droit international de La Haye (277).

Cinquième partie : LES NOUVEAUX CODES (promulgués depuis l'indépendance).

Le code du statut personnel (289); le code (291); les principaux textes organiques relatifs au droit de la famille (311). — *Le code de commerce* (333); le code (335); décret-loi n° 61-14 du 30 août 1961, relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales (431); la table analytique (435). — *Le code de procédure civile et commerciale* (441); le code (443); la table analytique (486). — *Le code de commerce maritime* (489); le code (491); la table analytique (538); tableau des termes techniques utilisés dans le code (542). — *Le code de la nationalité tunisienne* (549); le code (551); la table analytique (560); tableau des termes techniques utilisés dans le code (561). — *Le code de la route* (565); le code (567); la table analytique (609); tableau des termes techniques utilisés dans le code (614). — *Le code des droits réels* (617); le code (619); la table analytique (657); le tableau des termes techniques utilisés dans le code (661).

BOURELY (Michel). — *Droit public marocain*, avec une préface de M'Hammed BAHNINI. — Rabat, Editions de la Porte. Paris, Librairie de Médecis, 1965.

Par les fonctions qu'il a exercées au titre de la coopération technique au Service Central de Législation à Rabat, M. Michel BOURELY est certainement l'un des spécialistes les plus autorisés du droit public marocain et il faut lui savoir gré de nous faire profiter de son expérience par les deux volumes qu'il consacre le premier aux Institu-

tions politiques et le second aux Libertés publiques. Cette somme de 600 pages apporte une documentation précise et représente le travail descriptif et minutieux du légiste.

Mais il est très difficile de tenir à jour un tel ouvrage, à moins d'adopter la formule des feuillets mobiles; cette constatation commande le contenu du livre. Il faut souhaiter que disparaissent dans les nouvelles éditions, que connaîtra sûrement ce manuel de droit public, certains renseignements qui appartiennent trop vite à l'histoire, par exemple la composition du premier gouvernement constitué après le référendum de 1962. La question de l'organigramme des ministères et des grands services publics est plus délicate; l'information est ici utile, mais aussi bien fragile; plutôt que de risquer un vieillissement trop rapide, mieux vaudrait peut-être, se limiter à une réflexion synthétique sur les problèmes que pose l'administration centrale du Maroc et la façon dont on tente de les résoudre.

La partie historique est indispensable pour éclairer le droit public actuel; comme il s'agit d'un manuel, l'étudiant doit y trouver tous les éléments nécessaires à la compréhension du sujet sans avoir besoin de se référer à d'autres ouvrages. Il semble pourtant que certains développements historiques dépassent le cadre ainsi défini. Ce n'est qu'à la page 235 qu'est abordée la Monarchie constitutionnelle c'est-à-dire le régime actuel.

Ces quelques remarques destinées à rendre l'ouvrage plus « opérationnel » encore, montrent les services que doit rendre le premier manuel de Droit public marocain paru depuis le traité d'Emmanuel Durand qui, imprimé en 1955, ne va pas au delà du Protectorat. *La monarchie marocaine* de Jacques Robert apportait heureusement le travail qui manquait sur le Maroc indépendant, mais qui se situe sur le plan de la science politique plus que du droit; et cet ouvrage est lui-même dépassé puisque, écrit en 1962, il ajoute *in extremis* et comme en appendice un chapitre consacré à la nouvelle constitution marocaine.

La vie politique et administrative évolue vite dans les nouveaux Etats; souhaitons que l'ouvrage de M. Bourelly connaisse les rééditions régulières qui permettront sa mise à jour et continueront à en faire un ouvrage très utile.

Maurice FLORY.

BORELLA (François). — *Le droit public économique de l'Algérie*. Extrait de la Revue Algérienne des Sciences juridiques et politiques et économiques 1966, n° 3 et 4.

Ces deux articles réunis en tiré à part constituent le seul travail d'ensemble d'un juriste sur l'économie algérienne. Le droit économique est considéré à juste titre maintenant comme l'un des secteurs les plus importants du droit public. Cette constatation est plus vraie encore pour un pays comme l'Algérie qui proclame un socialisme révolutionnaire et s'efforce de le faire passer dans les faits.

La révolution algérienne ne pouvait ignorer ce qui existait c'est-à-dire la façon dont la puissance coloniale avait géré l'économie. En une trentaine de pages M. BORELLA rappelle les mesures prises avant l'indépendance en distinguant la période 1954-1956 marquée encore par une politique coloniale de domination et d'assimilation, puis la période 1956-1962 au cours de laquelle sont lancées les premières grandes entreprises du développement avec notamment le plan de Constantine et le code pétrolier saharien.

L'Algérie nouvelle a commencé par définir ses grandes options idéologiques dans le programme de Tripoli, dans la Charte d'Alger, puis dans la Proclamation du Conseil de la Révolution du 19 juin 1965. L'auteur marque les différences qui séparent ces textes, mais indique qu'il n'y a pas rupture dans l'orientation de la politique algérienne. Le souci de l'actuel gouvernement est de réaffirmer son attachement au socialisme à la fois, comme option idéologique et comme technique économique. Mais la mise en œuvre de cette politique se heurte à des difficultés pratiques (par exemple l'absence de plan) et juridique (les accords d'Evian notamment) qui n'ont pas arrêté le législateur.

Les interventions de la puissance publique ont donc été très nombreuses notamment dans une période qui va de septembre 1962 à septembre 1964; elles se rattachent à tous les moyens classiques et nouveaux utilisés par la puissance publique en régime capi-

taliste, mais dans le but d'instaurer une situation de type socialiste. En pratique le droit public économique recouvre trois domaines principaux :

1°) La réglementation des activités économiques et plus particulièrement des activités privées (une cinquantaine de textes généraux).

2°) La création, l'organisation et la réglementation d'entreprises publiques (une centaine de lois, ordonnances ou décrets).

3°) La constitution d'un secteur socialiste ou autogéré (une trentaine de décrets généraux).

L'évolution historique ayant été ainsi retracée et les problèmes posés, une seconde partie traite du droit public économique positif en distinguant la réglementation du secteur public et socialiste et le régime du secteur privé.

Il est précieux de trouver enfin un exposé simple de cette législation foisonnante et désordonnée. La clarification met peut-être un ordre artificiel dans ce qui a été parfois simple succession de mesures de circonstances. Biens vacants, mises sous la protection de l'Etat et nationalisations apparaissent ainsi comme trois techniques différentes d'appropriation publique. Sur le plan des modes de gestion la distinction entre la gestion publique (entreprises publiques) et la gestion socialiste (entreprises autogérées) permet de dégager des techniques administratives distinctives.

Le régime du secteur privé fait apparaître également des mesures originales telles que les groupements professionnels obligatoires, la mise sous commissaire du gouvernement, ou la réglementation des investissements dans les deux codes qui se sont succédés en 1963 et en 1966.

Des annexes donnent l'état actuel de la législation algérienne sur les entreprises publiques, sur le secteur autogéré et sur les réglementations économiques, la liste des entreprises placées sous commissaires du gouvernement et une bibliographie d'une quarantaine de titres.

Le caractère provisoire de cette étude est soulignée à plusieurs reprises. Il est évident que l'économie d'un nouvel Etat, socialiste et révolutionnaire de surcroît, entraîne de constantes interventions de l'Etat, d'autant plus fréquentes qu'il faut faire la part des erreurs et du tâtonnement. Cette instabilité n'a pas découragé M. BORELLA et son travail lui donne raison; non seulement il apporte la base documentaire rigoureuse qui manquait dans ce domaine capital, mais encore il parvient en remettant de l'ordre et en établissant des classifications à dégager les lignes de force d'un droit public économique algérien.

Maurice FLORY.

BORELLA (François). — *Cours de Droit public*. Revue algérienne. Faculté de Droit. Alger, année 1964-1965 avec mise à jour au 1^{er} janvier 1966. Multigraphié.

Ce cours de capacité photocopié à usage des étudiants d'Alger mérite d'être signalé car il constitue actuellement le seul ouvrage récent sur le droit public algérien. Si brefs que soient inévitablement les développements consacrés à l'Algérie dans un enseignement élémentaire qui est obligé de rappeler les grands principes du droit public, il faut être reconnaissant à l'auteur d'avoir « algerianniser » son cours et de l'avoir rédigé.

Signalons plus particulièrement les développements consacrés aux sources de droit public algérien, à l'évolution historique des institutions politiques algériennes, à l'organisation constitutionnelle actuelle de l'Algérie (avec une mise à jour postérieure aux modifications du 19 juin 1965), aux droits fondamentaux, à l'organisation administrative.

M. FLORY.

Recueil des journaux algériens. — T. I, 2 nov. 1954--25 janvier 1960. T. II, 25 janv. 1960-4 juillet 1962. — Cassis, éd. G. Perez, 1966. 35 cm.

Ce recueil constitue un précieux outil de travail pour qui n'a pas sous la main la collection des journaux d'Algérie de ces 10 dernières années. On y trouve tous les événements majeurs exposés à travers la presse de langue française : *Le Journal d'Alger*, *L'Echo d'Alger*, *La Dépêche quotidienne d'Algérie* (puis *La Dépêche d'Algérie*). C'est un instrument indispensable pour étudier les thèses et les réactions des Français d'Algérie. Malheureusement il faut émettre à l'encontre de cet énorme travail deux critiques sévères.

La première, de forme : on comprend mal pourquoi les auteurs de cet ouvrage ont cru utile de reproduire des centaines de pages de petites annonces, faits divers et sports qui surchargent ces deux volumes. Les éditoriaux et les premières suffisaient.

La deuxième critique, de fond celle-ci, est plus importante : il est douteux que l'on puisse avoir une vue exacte des événements d'Algérie à travers une telle presse. Il est alors bien probable que cet ouvrage ne servira qu'à entretenir le ressentiment des Français d'Algérie et accroître leur nostalgie pour un passé révolu.

Il n'en reste pas moins un instrument de travail dont la valeur s'accroîtra au fur et à mesure que les quelques collections qui existent de ces journaux seront perdues et disparaîtront.

B. ETIENNE.

Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques. — Alger, Faculté de droit, 1966. Trimestrielle, 950 p.

Après deux années de publication, cette revue ne présente pas de modification de structure notable. La division en cinq parties — doctrine, jurisprudence, études et documents, bibliographie, législation — est maintenue et chaque numéro consacre une place égale aux articles de fond et aux documents.

Dans la partie « Jurisprudence », la Revue offre une sélection de décisions, suivies parfois de notes, émanant de la plupart des instances et du plus haut intérêt pour l'étude du droit algérien aussi bien quant au fond que pour la procédure.

Quant à la publication des textes, la Revue semble hésiter dans le choix de la présentation : certains — Accords pétroliers de 1965, résolutions du Conseil de la Révolution — sont publiés dans la partie « Documents » alors que d'autres, jugés moins importants peut être, se perdent dans la masse des textes législatifs et réglementaires cités dans la partie « Législation » ; la formule est à revoir à notre sens et il vaudrait mieux publier intégralement les textes jugés essentiels dans des pages réservées aux Documents et donner une présentation matérielle de la législation plutôt qu'un énoncé par ordre chronologique du Journal officiel algérien.

La « Bibliographie » critique couvre un champs géographique assez vaste puisque l'on y trouve des comptes-rendus sur des ouvrages généraux concernant non seulement l'Algérie mais le Maghreb voire l'Afrique et les pays en voie de développement. Peut-être conviendrait-il de développer cette partie en y ajoutant la liste des publications officielles paraissant en Algérie ainsi que celle des travaux effectués dans le cadre de la Faculté de Droit d'Alger (Mémoires, thèses).

C'est à la « Doctrine » et tout spécialement aux auteurs, universitaires et spécialistes, qu'il faut rendre hommage pour leurs remarquables études sur des sujets actuels et touchant à toutes les disciplines. Outre l'excellent article de M. F. BORELLA (p. 500-562, p. 729-855) (1) certaines contributions se détachent. Dans une analyse qui ne manque pas de sûreté ni même d'un certain engagement, M. Jean LECA évoque les conséquences fâcheuses que peut avoir pour la bonne administration de la justice l'incohérence de l'ordre juridique algérien entre le 1^{er} juillet et le 20 septembre 1962 (p. 7-15). A partir de la législation algérienne, M. J.-M. VERDIER dégage les lignes directrices de la politique

(1) Voir Compte rendu de M. FLORY, A.A.N., 1966.

de formation professionnelle (p. 253-267) que l'Etat confie aux entreprises et aux branches professionnelles. A propos de la fonction publique algérienne (p. 563-592), si M. G. TIMSIÛ juge utile l'adoption d'un statut pour remettre en ordre l'ensemble complexe des dispositions jusque là appliquées, il n'en insiste pas moins sur la nécessité de son adaptation aux besoins d'un pays neuf.

Ce rapide aperçu révèle à travers ces exemples la variété des sujets, et sous-entend la qualité des études où le maniement de la technique juridique et économique compte autant que la sûreté dans l'observation et dans le choix des arguments.

Souhaitons que cette revue dispose toujours des mêmes moyens, en matériel comme en hommes, pour sauvegarder quant au fond une richesse et un éclectisme au regard desquels les légères imperfections de forme s'estompent facilement.

J. C. SANTUCCI.

GORDON (David C.). — *The passing of French Algeria*, London, Oxford University Press, 1966.

Ce chercheur américain avait déjà donné en 1962 un livre intéressant, d'ordre culturel, *North Africa's French Legacy : 1954-1962*. Il a cette fois-ci restreint et étendu en même temps son propos. Il l'a restreint parce qu'il se limite à la seule Algérie, mais l'a élargi puisqu'il fait porter son enquête sur tous les aspects de l'Algérie contemporaine. Comme tous ses pareils, ce livre n'est plus tout à fait au point au moment où il paraît, puisque l'analyse s'arrête au 19 juin 1965. Mais il importe moins de « coller » étroitement à l'actualité que d'en donner une analyse correcte.

L'exposé commence par une brève évocation du passé de l'Algérie, mais surtout de la situation générale du pays en 1930, centième anniversaire de la conquête française, et de l'évolution politique des Musulmans jusqu'en 1936. L'auteur aborde ensuite l'occasion manquée de 1936, c'est-à-dire le projet de Blum-Viollette et l'étudie avec quelque détail. De là il passe à une brève esquisse de la Révolution algérienne non sans évoquer d'abord le soulèvement du Constantinois en 1945. De la guerre d'Algérie, il ne retient que ce qu'il considère comme les faits saillants, et les caractères essentiels et mène son analyse jusqu'à la victoire d'Ahmed Ben Bella à la fin de septembre 1962.

C'est alors que commence le véritable sujet du livre, c'est-à-dire l'Algérie entre 1962 et 1965. M. GORDON passe en revue les hommes qui ont fait la révolution : d'après lui, ce ne sont pas les paysans, comme Ben Bella ne cessait de le proclamer, mais bien des hommes pourvus d'une certaine instruction et capables pour la plupart de s'exprimer en français et en arabe. Pour étayer sa thèse, il résume en quelques lignes, sauf pour F. ABBAS et surtout BEN BELLA, qui ont droit chacun à un assez long développement, la carrière politique de deux douzaines de personnages essentiels de la Révolution algérienne, ce qui est fort utile.

De là on passe à l'idéologie : programme de Tripoli, opposition des progressistes à tendance marxiste et des partisans d'un certain retour à la tradition religieuse, étude des positions d'AMAR OUZEGANE, de Malek BENNABI, positions algériennes à l'égard du monde arabe, œuvre de Frantz FANON, dont l'auteur a peut-être tendance à exagérer l'influence en Algérie.

Le chapitre suivant traite des efforts pour consolider la révolution : constitution de 1963 et opposition grandissante, congrès du F.L.N. en 1964, socialisme algérien et auto-gestion. Mais il y a aussi l'Algérie en quête de sa personnalité qu'elle essaie d'affirmer par le code de la nationalité algérienne et dont M. GORDON voit l'incarnation incertaine et douloureuse dans trois écrivains algériens : Jean AMROUCHE, Mouloud FERAOUN et Kateb YACINE.

On en vient alors au problème de la révolution et la culture : l'auteur y parle successivement de l'art révolutionnaire, de l'histoire et la révolution (Il n'avait pas encore pu lire l'ouvrage de Chérif SAHLI, *Décolonisation de l'Histoire*), du débat sur la culture lancé à la fin de 1963 par Ahmed Taleb présentement ministre de l'Éducation nationale, et auquel prirent part le plus grand nombre des intellectuels algériens. Des indications relativement brèves sur l'enseignement, l'arabisation et la réaction islamique terminent le tableau.

Avant de conclure, M. GORDON étudie le sort de la communauté française, le chant du cygne de quelques Français d'Algérie et les déceptions de nombreux hommes de gauche, puis les relations de l'Algérie et de la France avec leur aspect paradoxal, leur absence au moins apparente de rancune, l'aide considérable fournie par le gouvernement français et les critiques qu'elle a provoquées en France, la question des produits pétroliers et celle des Algériens en France.

Une très brève conclusion montre en proie à quelles difficultés se trouve l'Algérie, non seulement dans le domaine des faits, mais aussi dans celui des idées; on pourrait l'intituler: la Révolution algérienne aux prises avec la réalité.

Ce livre est en général bien documenté (malgré quelques erreurs quand il s'agit d'un passé lointain), honnête et raisonnable: il apporte un point de vue à méditer non seulement pour les lecteurs de langue anglaise, mais aussi pour les Français

R. LE TOURNEAU.

PURTSCHET (Christian), VALENTINO (André). — *Sociologie électorale en Afrique du Nord*, Paris, P. U. F., 1966.

Sous le titre commun de sociologie électorale en Afrique du Nord, M. Georges BURDEAU présente deux mémoires soutenus à la Faculté de Droit de Paris pour le Diplôme d'Etudes supérieures de Droit public. Ce genre d'études est assez rare dans les pays du Maghreb pour que soient réunis ces deux travaux qui portent sur des pays, des époques et des scrutins fort différents.

Christian PURTSCHET analyse les élections législatives qui se sont déroulées en Algérie le 30 novembre 1958, plus de trois ans avant l'indépendance, en pleine guerre de décolonisation. André VALENTINO étudie le referendum marocain du 7 décembre 1962 par lequel a été acceptée la Constitution marocaine sept ans après l'indépendance.

Dans sa préface M. Georges BURDEAU indique pourtant les traits communs à ces deux recherches: il s'agit d'essais de science politique qui ne prétendent pas dégager un enseignement sociologique, mais étudier un événement précis et en rendre compte à l'aide de toutes les données qui peuvent l'éclairer.

Si l'événement et le contexte sont très différents dans les deux cas on y retrouve pourtant l'inévitable difficulté que rencontre le fonctionnement des procédures démocratiques dans le pays en voie de développement. Enfin on pourrait ajouter que ces deux procédures démocratiques n'ont débouché que sur des résultats décevants. Il n'a pas été possible à la France de « faire le reste » avec les élus algériens de 1958. La Constitution que le peuple marocain a ratifiée en 1962 est suspendue et il paraît peu probable qu'elle retrouve une vie normale sous sa forme actuelle.

Cet échec des procédures démocratiques aurait demandé une investigation en profondeur qui n'a pas été tentée. L'Algérie et le Maroc sont considérés par les auteurs comme des pays en voie de développement et il en est tenu compte dans une analyse qui emprunte aux études de sociologie électorale occidentale ses concepts et ses méthodes. C'est oublier sans doute que l'Algérie et le Maroc malgré l'influence française appartiennent à une famille politique différente et originale dont les caractères politiques et constitutionnels ont été oubliés pendant la colonisation mais n'ont pas disparu pour autant.

L'Islam, non pas en tant que spiritualité, mais en tant que cadre social n'a pas dans ces recherches la place qui lui revient. Christian PURTSCHET ne parle à aucun moment de ce cadre social, plus important encore durant la période coloniale, car il était un refuge, une défense contre l'étranger; en revanche les musulmans sont rangés en catégories, le F.L.N., le M.N.A., les modérés musulmans, les ultras et sont considérés comme autant de forces politiques distinctes, ce qui n'est pas inexact mais reste incomplet. L'auteur pourrait se défendre en alléguant qu'il n'est pas dans son intention de s'élever à un tel niveau dans un travail qui entend rester une monographie descriptive; pourtant en fin d'introduction il nous est dit que le sous-titre du mémoire pourrait être « l'Algérie de 1958 face à la démocratie ». Alors il fallait se demander de quelle démocratie il

pouvait s'agir. Était-il réellement possible de s'adresser « à l'Algérien en tant qu'individu », comme le Général de Gaulle a déclaré vouloir le faire dans son discours du 16 septembre 1959 à propos de l'autodétermination alors que cet Algérien reste fondu dans une communauté et ne réagit donc pas en citoyen, mais en membre de cette communauté.

André VALENTINO encourt une critique de même nature. Il cherche la signification du referendum dans le contexte politique du moment, en tenant compte de la position et de l'importance des forces politiques en présence. Il perçoit assez nettement les problèmes que pose le sous-développement à une opération électorale de ce type. Mais il ne se demande pas quel peut-être le sens d'une telle consultation dans le contexte de base que représente la société islamique.

Il manque donc à l'une et à l'autre de ces études une dimension de philosophie politique inhérente à une Cité musulmane riche d'un brillant passé et dans le présent encore plus vivante qu'on ne l'imagine. Les bibliographies accusent cette lacune; Raymond CHARLES ou Louis MILLIOT ne s'intéressent qu'à l'aspect privé du droit musulman; c'est du côté de Pierre RONDOT et de Louis GARDET qu'il aurait fallu chercher quelques clés indispensables.

Sur le plan de la bibliographie on peut également regretter qu'un ouvrage publié en 1966, même s'il est le résultat d'un mémoire soutenu en 1964 ignore l'important article de P. CHAMBERGEAT publié dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* en 1962, alors qu'il s'en rapproche parfois étrangement par le plan et par les analyses.

Le dépouillement et la simplicité du mémoire sur l'Algérie est exemplaire; les événements y sont relatés avec précision; les statistiques sont bien présentées et les citations toujours heureuses. Il était plus facile pour un Français — il faut le reconnaître — de travailler sur une opération électorale organisée par la France que de la faire sur un referendum dans un pays étranger. L'auteur du second mémoire n'a pas toujours su trier ses matériaux; sa chronologie contient des événements inutiles; elle n'apporte d'ailleurs rien d'original puisqu'il en existe déjà plusieurs pour cette période. Le chapitre intitulé « Etudes particulières » est un exemple des difficultés rencontrées : « Dans ces études particulières, notre prétention n'a pas été de donner la solution pour chaque cas; au contraire nous nous sommes attachés à l'essai plus qu'à la synthèse, à la tentative d'explication plus qu'à l'explication »; après ces précautions l'auteur a choisi d'analyser quelques zones de « oui » ardent, de régions d'abstentionisme consistant et du comportement politique des villes. A-t-il réussi à « saisir la réalité politique marocaine dans ses causes premières » ? Le lecteur n'en est pas toujours convaincu, car chaque « tentative d'explication » demanderait une enquête en profondeur qui n'a pu être faite; les indications fournies apportent néanmoins un élément intéressant de discussion.

Les difficultés d'un tel travail expliquent et excusent dans une large mesure les imperfections. Il faut se réjouir que les travaux de Science politique se multiplient sur les pays arabo-musulmans. C'est à cette condition que s'élaboreront peu à peu les instruments d'analyse propres à ces pays et qui permettront d'aller au fond des problèmes.

Maurice FLORY.

DUCLOS (Louis-Jean), DUVIGNAUD (Jean), LECA (Jean). — *Les nationalismes maghrébins*, Fondation nationale des Sciences politiques, Etudes maghrébines, n° 7, Paris, 1966, 98 pages.

Ce fascicule, qui équivaut à un livre de bonnes dimensions, comprend quatre études, l'une générale de M. Duclos, chacune des trois autres sur les nationalismes marocain (Duclos), algérien (LeCa) et tunisien (Duvignaud). Elles entrent dans le cadre d'une vaste recherche organisée par le Centre d'études des relations internationales de la Fondation nationale des sciences politiques, sur le phénomène contemporain du nationalisme. Nos auteurs ont assumé la tâche d'analyser le nationalisme maghrébin.

Dans une brève introduction, M. Duclos étudie les rapports du nationalisme et de l'Islam; peut-être insiste-t-il un peu trop sur l'ambiguïté du vocabulaire, lorsqu'il traite

du mot *umma* (communauté) parfois employé pour désigner la nation; en vérité le mot *watan* que l'on peut traduire par *patrie* est couramment usité et les nationalistes ont été connus au Maghreb sous le nom de *watani* (patriote). En tout état de cause, l'auteur a raison de souligner que le nationalisme maghrébin est très pénétré d'Islam. De même l'arabisme est à la fois un adjuvant, surtout pendant la période coloniale, parce qu'il est chargé de puissance émotionnelle, frein parce qu'il dépasse et a tendance à étouffer les nationalismes locaux.

On aurait pu, semble-t-il, ajouter à cela une troisième dimension : les particularismes locaux, berbères ou autres, qui apportent au nationalisme un élément passionnel confus et sourd, mais extrêmement vigoureux, et en même temps risquent de fragmenter à l'excès les aspirations nationales. Les auteurs en ont bien parlé, chemin faisant, mais auraient dû faire figurer cette notion dans leur introduction générale.

Avec M. Duclos, nous entrons dans le vif du sujet pour examiner ses *Réflexions sur le nationalisme marocain* qui tiennent près de la moitié de l'ensemble.

Y avait-il un nationalisme marocain avant le Protectorat ? C'est la première question qu'il pose et à laquelle il ne peut pas répondre nettement. Qu'il ait existé un sentiment marocain non seulement à l'égard des Chrétiens, mais aussi en face des Turcs d'Alger, cela ne fait guère de doute, mais il s'agit avant tout d'un sentiment négatif et confus qui s'exprimerait, selon l'auteur, par le maraboutisme et les confréries et même par la traditionnelle dissidence des montagnards particulièrement lorsque Français et Espagnols commencent à occuper le Maroc.

Toutefois, il faut reconnaître que le nationalisme conscient est né dans les villes; mais dès sa naissance il a présenté un caractère composite, du fait qu'il n'était pas seulement marocain, mais arabe. Il a d'abord été le fait des bourgeois pourvus d'une culture et de moyens financiers, puis a attiré les prolétaires des grandes villes, qui ont mêlé à leur nationalisme des revendications sociales. Les masses rurales ont tardé à entrer dans la danse, mais se sont mises en mouvement en 1955 et ont joué un rôle déterminant dans la libération marocaine. Peu atteintes par les idées nouvelles, elles se montrent à la fois conservatrices et enclines aux anciennes autonomies. Toutefois, l'armée de libération, née dans les masses rurales, a noué des alliances avec les prolétaires des villes, mais sans qu'aucune autorité centrale n'ait contrôlé son action.

Les populations rurales, après l'indépendance, ont témoigné de sentiments complexes, conservant beaucoup de réserve à l'égard du gouvernement centralisateur dirigé par les bourgeois de Fès ou d'ailleurs, mais faisant preuve d'un vif attachement pour le roi, expression même de « l'affirmation nationale » et prêt à respecter les particularismes dans une mesure raisonnable.

Tout cela est teinté d'une certaine xénophobie, négative, pourrait-on dire, puisqu'elle ne se traduit généralement pas par des actes d'hostilité, mais plutôt par des refus, comme celui du commerce sexuel des femmes marocaines avec des étrangers.

L'Islam a aussi sa part dans le sentiment national marocain, car il fournit un levain émotionnel qui peut dresser les Marocaines, quels qu'ils soient, contre les Chrétiens que sont supposés être tous les Européens.

L'unanimité est rare; elle s'est pourtant faite à la fin du Protectorat contre un Makhzen de plus en plus déconsidéré et en faveur d'un roi qui a su, au fil des événements, s'attirer la sympathie d'un peuple entier. Après l'indépendance « le trône a continué à rassembler sur lui toute une partie du culte national... » La popularité que Mohammed V a connue paraît s'étendre à son fils et successeur, parce qu'aux yeux des masses l'institution royale est le signe même de la réalité nationale.

Pour terminer, l'auteur analyse la « phase de décompression » qui a fatalement suivi l'indépendance. Le roi garde sa valeur de signe de la nation et maintient donc la ferveur du nationalisme. Les partis au contraire peuvent beaucoup moins se raccrocher à l'idée nationale, puisqu'il n'y a plus guère au Maroc d'étrangers pour servir de repoussoir. Il y a toutefois toujours émulation nationaliste entre eux et sur ce terrain-là, l'Istiqlal est très fort. Mais « le nationalisme verbal des élites est redevenu de plus en plus étranger aux véritables aspirations de la population ». Quant au peuple, il vit assez loin de la politique, submergé par les soucis quotidiens.

Quelques réflexions sur l'armée terminent cet exposé. Selon l'auteur, elle est assez proche du peuple en la matière et étroitement liée au roi, d'autant plus que Hassan II

a été longtemps chef d'état-major général avant d'accéder au trône. En cas de défaillance du trône, M. Duclos verrait très bien l'armée « tentant d'assumer la totalité de la symbolique nationale ».

L'exposé touffu et pas toujours facile à suivre est bourré d'observations prises sur le vif et de réflexions pertinentes; dans son ensemble il rend assez bien compte d'une réalité très complexe et enchevêtrée.

Pour être plus courts, les deux exposés suivants ne sont pas moins bons.

M. Leca commence par étudier le nationalisme algérien depuis l'indépendance, laissant pratiquement de côté tout ce qui précède le 1^{er} juillet 1962.

Après ce rappel chronologique, l'auteur croit pouvoir distinguer deux courants nationalistes, l'un « pur ou classique », celui du colonel Boumedienne, dans lequel les impératifs proprement algériens dominent de loin, l'autre « impur ou dévié », celui du président Ben Bella qui soumet les aspirations algériennes à des impératifs extérieurs à elles, comme l'arabisme, le socialisme, l'africanisme.

M. Leca tente ensuite d'interpréter le nationalisme algérien tel qu'il l'a analysé. Il y voit d'abord une sorte de « compensation à une société déracinée », celle des paysans sans espoir; mais le nationalisme ne peut longtemps suffire à ce gros de la population algérienne qui a besoin aussi d'une révolution sociale.

C'est ensuite un pis aller « entre un retour au passé impossible mais presque nécessaire et un avenir étranger, parce qu'influencé par des idéologies étrangères, entre le sourd mécontentement des masses rurales et l'impossibilité de réaliser sur le champ un socialisme authentique ». Il n'est pas prouvé enfin que le nationalisme « conduise automatiquement à la révolution sociale ».

Dans sa conclusion l'auteur examine les rapports des diverses forces sociales avec le nationalisme. Sous-prolétariat paysan et bourgeoisie traditionnelle tiennent pour le « nationalisme pur », tandis que le prolétariat urbain est favorable à l'ouverture socialiste. Bourgeois de fraîche date (haute administration) et petite bourgeoisie pencheraient vers un nationalisme populiste. Quant à l'armée qui touche aux masses rurales et aux deux dernières bourgeoisies, elle « représenterait assez correctement le nationalisme algérien en 1965 ». Mais les tendances diverses, sinon divergentes, de la bourgeoisie pourraient tout remettre en question.

La contribution de M. Jean DUVIGNAUD bien qu'intitulée *Esquisse d'une sociologie du nationalisme tunisien*, présente un caractère historique très marqué. L'auteur entend montrer d'abord qu'avant l'arrivée des Français la Tunisie n'était pas nationaliste parce qu'elle ne constituait pas une société homogène, parce qu'il n'y avait pas de classes dirigeante, en l'absence de toute classe sociale, et parce qu'enfin l'« esprit public » n'existait pas. Ainsi « la Tunisie glisse dans la domination coloniale sans prendre conscience d'elle-même ». C'est seulement quand la domination coloniale s'alourdit qu'apparaît le nationalisme, dans les années 1910 à la suite de l'action menée par les Jeunes Tunisiens en faveur d'une Constitution, et surtout à l'occasion de la conquête de la Libye par les Italiens, qui provoque un choc psychologique très important en Tunisie. En même temps se constitue une vraie classe intellectuelle, produit de l'école française. Deux nationalismes vont alors coexister un temps, celui des bourgeois de Tunis, sans contact sérieux avec la masse, puis celui des « nouveaux messieurs » venus de province et de petite bourgeoisie qui, eux, comprennent que, sans le « peuple », rien ne se fera. Par le contact sur place et par la parole, Habib Bourguiba et ses émules s'imposent aux masses villageoises et même semi-nomades et prennent un ascendant considérable, s'adaptant aux circonstances avec beaucoup de souplesse et sachant concilier les diverses aspirations tunisiennes. Pour M. Duvignaud, c'est bien le Destour de Bourguiba qui a donné naissance à la nation tunisienne.

L'analyse, même sommaire, montre combien ces études diffèrent les unes des autres. Cela tient en partie à la personnalité des auteurs, mais aussi à la diversité des sujets. Si le nationalisme a pris des visages différents dans les trois pays d'Afrique du Nord, en dépit de tout ce qu'ils ont en commun, c'est que leur histoire a pétri chacun d'eux de manière originale.

Et si l'on voulait ajouter une conclusion à des études qui n'en comportent pas forcément une, on pourrait méditer sur les difficultés du Maghreb uni, non pas seule-

ment du fait des individus en place et des vicissitudes politiques, mais à cause de la différence des structures sociales et des évolutions depuis deux ou trois siècles.

R. LE TOURNEAU.

HERAULT (André). — *Le Maroc à visage découvert*, Paris, 1966, 37 ill.

Voilà un livre qui abonde en pages remarquables, signées Edouard MONTET, Jacques BERQUE, Jean DRESCH, SIRIUS, Jean LACOUTURE, etc. L'auteur fait preuve, en effet, d'une extrême modestie. Plutôt que d'ajouter, à l'abondante littérature sur le Maroc, un ouvrage de son cru, il a préféré mettre bout à bout des citations d'une foule d'auteurs, grands et petits, de toutes les spécialités. C'est une sorte d'anthologie qu'il nous présente. A en juger par ce qu'il nous offre de lui, ses ciseaux valent mieux que sa plume. Mais l'entreprise ne s'imposait pas.

A. ADAM.

ZARTMANN (I. W.). — *International relation in the New Africa*, Prentice Hall International, 1966, 176 p.

Il faut être courageux pour aborder la diplomatie des nouveaux Etats car il paraît difficile à première vue d'en dégager quelques lignes de force. M. ZARTMANN tente l'expérience dans un petit livre que l'éditeur aurait pu présenter sous une forme plus aérée. La densité se trouve heureusement aussi dans le contenu même de l'ouvrage et l'essai est intéressant sinon toujours convaincant.

On peut se demander d'abord pourquoi l'auteur limite son étude à l'Afrique du Nord et à l'Afrique occidentale. C'est-à-dire aux dix-sept Etats situés au nord et à l'ouest d'une ligne qui relierait Tunis à Lagos. Ce découpage ne se justifie guère sur le plan de l'analyse scientifique et peut fausser les tendances que l'auteur s'efforce de dégager. Les seules distinctions possibles en Afrique sont celles de l'Afrique Blanche et de l'Afrique Noire au sein de laquelle on peut opposer les pays francophones et anglophones; ou encore la distinction d'ailleurs bien difficile entre « Afrique révolutionnaire » et Afrique réformiste.

L'ouvrage étant destiné à des lecteurs américains peu avertis des problèmes africains, il a paru nécessaire dans une première partie de donner quelques bases politiques élémentaires qui n'ont pas un rapport direct avec le sujet (décolonisation du Maghreb, Partis politiques antérieurs à l'indépendance). Il ne reste donc pas beaucoup de place dans ce petit livre de 166 pages pour traiter de la diplomatie africaine elle-même. L'auteur y parvient cependant par quelques coups de phares portés sur des sujets toujours intéressants. A partir de là il cherche à dégager chaque fois qu'il le peut l'originalité de ces politiques étrangères en les rattachant aux courants idéologiques qui animent l'Afrique et aux leaders qui dans ces pays personnalisent très fortement les rapports politiques. Il faut espérer que M. ZARTMANN qui nous a donné déjà de si remarquables travaux sur l'Afrique pourra développer et approfondir l'esquisse qu'il nous donne aujourd'hui.

M. FLORY.

3. — PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

AMIN (Samir). — *L'économie du Maghreb*, 2 tomes, Paris, 1966, Les éditions de minuit, Collection « Grands documents ».

Voici enfin la première étude d'ensemble écrite par un économiste. Elle concerne l'ancienne Afrique française du nord et couvre une très longue période : depuis 1880 pour l'Algérie, 1910 pour la Tunisie et 1920 pour le Maroc jusque vers la fin de notre siècle; une substantielle conclusion — sur laquelle nous reviendrons — propose en

effet un « modèle de développement économique à long terme pour l'ensemble du Maghreb (1970-1990) ». Le premier tome est rétrospectif, le second presque totalement prévisionnel. Tout au long de cette belle étude, l'auteur (de nationalité égyptienne) fait preuve d'une grande maîtrise et de qualités scientifiques remarquables.

Une introduction présente d'abord rapidement les données historiques et géographiques de l'ensemble maghrébin; puis vient, comme il se doit dans une étude économique de longue période, un chapitre de démographie : S. A. insiste sur la qualité du peuplement européen, sur l'importance des migrations internes et sur l'accélération des taux de croissance de la population musulmane. Sont présentées ensuite de longues séries statistiques d'évolution des diverses activités économiques. Une place notable est réservée à la transformation des structures, lente au cours de la période coloniale et très rapide depuis l'Indépendance : la structure dualiste typique des économies sous-développées de peuplement européen fait place à une société nationale très inégalitaire. Le pouvoir et la richesse sont ainsi passés rapidement entre les mains d'une minorité musulmane d'origines sociales d'ailleurs très différentes selon les pays.

Je suis souvent d'accord avec l'auteur sur l'interprétation, assez délicate, des données chiffrées disponibles. Je crois cependant utile de présenter quelques observations.

S. A. situe entre 2 et 3,5 % par an selon les pays et les périodes le taux de croissance de la production. Il qualifie ces taux de « modestes » (Tome I, p. 107). Ce n'est pas mon avis, dès l'instant qu'il s'agit de périodes enfermant les deux guerres mondiales et la grande dépression des années 30. Dans l'euphorie actuelle, qui date de 1950 environ, les économistes font référence aux taux *exceptionnels* et *provisoires* des pays européens, du Japon, d'Israël et de quelques autres. Il faut pourtant rappeler que, sur la *longue* période, seuls les Etats-Unis et le Canada (1870 à 1954 pour les deux pays) ont obtenu un taux de 3,5 %. Les taux n'ont pas dépassé 2,5 % en Allemagne (1860-1954); 2 % au Royaume-Uni (1860-1953) et 1,4 % dans notre pays (1841-1953). On peut donc considérer que la croissance du Maghreb colonisé s'est réalisée à un rythme très acceptable. Bien entendu, je ne nie en aucune façon que ce mouvement ascendant se soit accompagné d'un déséquilibre croissant et d'une paupérisation relative des masses musulmanes; je ne suis pas sûr que les statistiques fassent état d'une paupérisation absolue de parties notables de la population (cf. pourtant Tome I, p. 108). Que les systèmes aient progressivement acquis les caractéristiques de toute économie « dualiste », tout le monde en convient; mais s'agit-il d'une évolution spécifique contraire à ce que l'on a pu observer en période de démarrage de *toutes* les économies aujourd'hui riches ? Fallait-il à tout prix (à quel prix ?) procéder à une mise en place harmonieuse des secteurs d'activité et décider d'un développement « balancé » et « harmonisé » ?

« L'évolution récente et la décolonisation du Maghreb » (titre du chapitre IV du premier tome) retrace avec minutie les difficultés rencontrées au lendemain de l'Indépendance. Le contraste est frappant entre l'Algérie, traumatisée par la guerre et l'exode des Européens, le Maroc, en régression lente, et la Tunisie parvenant à surnager.

Le deuxième tome (« Les perspectives d'avenir ») traite d'abord en trois chapitres des grandes lignes d'un éventuel plan de redressement algérien, des perspectives décennales et du premier plan triennal tunisiens et, enfin, du plan quinquennal marocain. On sait que ce dernier fut vite abandonné et qu'il n'est pas encore question d'un programme de développement de l'économie algérienne.

Seule la Tunisie offre l'exemple d'un effort cohérent. L'auteur loue la qualité assez exceptionnelle des planificateurs tunisiens. Les techniciens et les hommes politiques essaient, avec les moyens du bord, de réaliser trois objectifs prioritaires pour 1971 : en revenu minimal d'une cinquantaine de milliers d'anciens francs (par an et par personne), un niveau de l'aide étrangère ne dépassant pas la moitié des investissements et enfin un taux d'épargne interne de 26 %. La comptabilité de ces objectifs exige, selon les auteurs du Plan, un taux de croissance annuel moyen de 6 %, i. e. une nette accélération par rapport aux années récentes, si l'on se reporte aux estimations de S. A. Ces perspectives, établies sur la base 1957, exigeaient un « rajeunissement » que l'auteur réalise avec bonheur (Tome II, pp. 52 sq.) : il estime concevables des taux annuels de croissance de 5,9 % de la production et des importations, de 6,6 % des exportations et de 15 % des investissements. Plusieurs années se sont maintenant écoulées depuis la rédaction de S. A. Il est hors de doute que ces taux n'ont aucune chance d'être obtenus pour

l'ensemble de la période 1962-71 : les exportations stagnent, les importations croissent très faiblement, l'apport extérieur net est inférieur aux besoins et, surtout, l'épargne interne reste nettement trop faible. D'ailleurs S. A. écrit prudemment (Tome II, p. 77) : « Les objectifs des *perspectives* ne sont pas irréalisables dans l'absolu ». Mais de préciser ensuite (p. 78) le caractère fantaisiste des prévisions démographiques et l'improbabilité d'obtenir un taux de 6 % de croissance du produit global (pp. 79 sq.). Il me paraît qu'au moins deux des trois objectifs « prioritaires » ne seront pas atteints en 1971 : un taux de croissance de l'ordre de 3 % et une propension brute à épargner de 12-15 % apparaissent assez probables. Des taux comparables pourraient être obtenus en Algérie et au Maroc. Ce qui implique malheureusement une stagnation, sinon pire, du niveau de vie des masses populaires (bien entendu, des groupes privilégiés continueront de vivre très largement). Sans arriver aux mêmes conclusions, S. A. reconnaît sans peine l'importance des freins au développement. Il insiste particulièrement sur le choix regrettable fait en faveur du « politique, jugé prioritaire par rapport à l'économique. Un politique d'ailleurs le plus souvent (...) plus verbal qu'effectif, qui cache à peine le phénomène social principal de cette décennie (i.e. 1955-1965 C. Z) : la constitution rapide de couches privilégiées nationales, notamment administratives, tandis que les masses populaires, faute de dynamisme économique, connaissent des conditions de vie moins enviables encore qu'à l'époque coloniale » (Tome II, p. 163).

Les quarante-six dernières pages du second tome sont consacrées à l'établissement d'un modèle de développement relatif à la période 1970-90. C'est la partie la plus personnelle et la plus stimulante de l'ouvrage. S. A. estime nécessaire de partir de l'hypothèse d'un effort coordonné de l'ensemble maghrébin. Le lecteur est prévenu (p. 179) qu'il s'agit seulement d'un « exercice de projection ». Il sait d'avance qu'il ne peut être séduit par le caractère risqué de l'entreprise, mais on doit savoir gré à l'auteur de l'effort accompli. S. A. estime possible de raisonner à partir de taux de croissance annuels moyens de 6 % du produit global et de 2,5 % de la population et d'imaginer ainsi un revenu moyen égal à 350 dollars en 1990 (le quart du niveau français, anglais ou allemand actuel); à la même date, le taux d'investissement devrait atteindre 27 % de la production et le coefficient marginal de capital pourrait diminuer de 7 actuellement jusqu'à 5 (en d'autres termes, le taux de productivité du capital nouveau pourrait croître de 14 % à 20 %); enfin, l'aide extérieure fournirait 30 % environ de l'ensemble des sources de l'investissement. Le modèle semble parfaitement cohérent; il paraît peu réaliste. L'auteur n'écrit-il pas lui-même (p. 220) que les systèmes politiques nouveaux ont « mal préparé les conditions » d'un développement rapide immédiat? Comment croire que les trois années qui nous séparent maintenant de 1970 puissent suffire à réunir ces conditions? Le chemin sera très long qui mènera les Maghrébins à la prospérité : trop d'obstacles doivent être surmontés ou contournés avant d'envisager une perspective de croissance continue et rapide. L'histoire économique démontre abondamment qu'il faut du temps (un siècle?) pour faire franchir aux sociétés rurales archaïques les « étapes de la croissance ». S. A. semble minimiser les freins socio-culturels. L'économiste du sous-développement a eu, au cours des vingt dernières années, une propension naturelle à n'imaginer que des solutions proprement économiques. Nous devons désormais, compte tenu des maigres résultats obtenus, faire une large, très large, place aux spécialistes de toutes les sciences humaines et expérimentales. La plus grande humilité est requise des économistes, statisticiens, comptables nationaux et économètres : le développement est un phénomène social total impliquant maturation et lente transformation des mentalités. L'Afrique du nord n'est pas très bien partie : le nationalisme et l'Indépendance politique sont probablement des conditions préalables à un développement sans aliénation; mais le prix qu'il faut payer est beaucoup plus considérable que ne le pensaient les masses et, surtout, les élites au cours des luttes nationales.

On souhaiterait vivement qu'une suite fût donnée à ce livre. Les qualités de l'auteur ont été reconnues sans peine par un récent jury français d'agrégation de l'enseignement supérieur. Nous devons saluer avec plaisir cette consécration. *L'économie du Maghreb* mérite de figurer en bonne place dans toutes les bibliothèques des lecteurs de notre *Annuaire*.

Claude ZARKA.

Mission de la B.I.R.D., *The economic development of Morocco*. — Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1966. 23 cm, 356 p., cart., tabl., index.

A la fin de février 1964, une mission de la Banque Mondiale arrivait à Rabat, sur l'invitation du gouvernement marocain. Elle avait pour tâche de faire rapport sur la situation économique et financière et de déterminer les politiques les plus favorables au développement du pays. Voici donc plus de trois ans que la mission a commencé par ses travaux. Mais elle n'a pu rédiger entièrement son rapport que dans le courant de 1965. Nous avions d'ailleurs mentionné certains aspects de ses conclusions dans notre chronique relative à l'économie marocaine en 1965 (*Annuaire* 1965, p. 334).

Le texte de ce rapport, mis à jour des derniers développements de l'activité économique au Maroc, a été publié en anglais, dans le courant de 1966. C'est un livre aux dimensions respectables, fort d'un texte de 356 pages, souvent très dense, que nous livrent les éditions bien connues de Baltimore.

Selon l'habitude anglo-saxonne, les 13 chapitres qui le composent ne sont pas regroupés en catégories plus générales, qui pourraient aider à la synthèse, ni couronnés par une conclusion générale. Pourtant, les sept premiers chapitres concernent l'analyse et les recommandations économiques globales, tandis que les six derniers précisent les modalités d'application souhaitables pour chacun des grands secteurs d'activités. Tout cela entraîne bien sûr quelques redites. Une courte annexe est consacrée à un reclassement des postes du budget marocain, de façon à permettre une analyse satisfaisante d'économie financière. Il faut mentionner également l'annexe statistique, riche de 19 tableaux, ainsi que l'index, bien fait, qui termine l'ouvrage. Sept cartes, enfin, illustrent ce texte. En revanche, la présentation pêche par l'absence d'une liste des tableaux statistiques inclus dans les différents chapitres du livre : il s'en trouve pourtant soixante-quatre, et qui ne manquent pas d'intérêt. Tel est l'aspect de cet important rapport dont la prudente Banque mondiale laisse l'entière responsabilité aux membres de la mission.

Il s'agit d'une responsabilité variée. On trouve en effet, au sein de ce texte touffu, de tout un peu : depuis la remarque concernant les horaires des lycées et collèges, propre au bon père de famille, jusqu'à l'exposé économique le plus savant, propre à l'homme d'Etat avisé.

En manière d'introduction, un premier chapitre est consacré à des développements historiques sur le pays et sa population. Hommage y est rendu à l'action du protectorat de la France « dont l'effet net a été d'enrichir la société marocaine » (p. 8).

Le *diagnostic* porté sur l'économie du Maroc indépendant est sans complaisance, mais n'exclut pas un certain optimisme quant à l'avenir.

Le propos de la mission est d'abord de dénoncer deux cercles vicieux :

— l'épargne publique est insuffisante; ceci se traduit par un déficit budgétaire, entraîne l'épuisement des avoirs de change, le sous-équipement, la faiblesse du Dirham, l'insuffisance de la production et des revenus c'est-à-dire finalement des recettes publiques;

— l'épargne privée demanderait aussi d'être accrue; mais la part relative de l'investissement directement productif dans l'investissement total est limitée par l'accroissement démographique et il en résulte des revenus par tête faibles, donc une épargne faible.

Le jugement porté sur l'état de l'agriculture marocaine, à laquelle le rapport reconnaît une importance exceptionnelle dans l'économie du pays, ne surprendra pas : opposition entre un secteur traditionnel peu productif, aux soubassements juridiques compliqués, incertains, et un secteur moderne hautement productif ayant recours de façon intensive au capital, technique et financier, fixe et circulant.

Sur l'industrie, on trouvera des développements plus intéressants. La mission la juge « très diversifiée et souvent bien équipée... », en particulier l'industrie textile, une partie de l'industrie alimentaire et l'industrie plastique » (p. 172). Un grand avenir est promis au textile, — mais on aurait préféré une étude plus critique sur ce point — et aux raffineries de sucre, sans oublier la minoterie. En revanche, les conserveries de poisson sont « caractérisées par un grand nombre de petites usines surannées dont beaucoup travaillent avec des rendements non économiques » (p. 174).

L'infrastructure est apparue parfaitement satisfaisante aux experts de la B.I.R.D., ce qui n'est pas fait pour étonner mais la production énergétique leur semble trop onéreuse, grevant fâcheusement les coûts de production. Peut-être y a-t-il là une raison supplémentaire de ne pas charger d'impôts trop lourds sur leurs bénéfices les firmes industrielles. Le rapport insiste fortement sur le poids à ses yeux excessif de cet impôt, qui « dépasse même le niveau d'imposition de certains pays très développés dont le Maroc espère attirer des capitaux » (p. 62).

Quant à l'équilibre de la balance des paiements, la mission pense pouvoir discerner des tendances à une amélioration à long terme. Le niveau des réserves nettes de change pourrait être porté à 810 millions de DH en 1970, dans la mesure où le gouvernement saurait rétablir la confiance dans l'avenir de l'économie marocaine, « ce qui serait possible... si les mesures suggérées par la mission étaient adoptées par le gouvernement » (p. 69).

Les *recommandations* de politique économique formulées par les experts s'inspirent d'une stratégie de la croissance déséquilibrée. Ces hommes ne croient pas — et on se rangera aisément à leur sentiment — à la « grande poussée » générale qui verrait tous les secteurs économiques démarrer à la fois. Sachant que les ressources, mêmes potentielles, en hommes et en capitaux sont faibles, ils jugent préférables que le Maroc porte son effort sur quelques points précis, notamment les régions agricoles hautement productives, le tourisme et les activités du secteur public. Pour autant que l'on puisse connaître les intentions d'investissement par secteur du plan triennal, on notera au passage que la mission de la B.I.R.D. accorde à l'agriculture et au tourisme une part des fonds publics (32 %) inférieure à celle que le plan leur réserve (40 %), mais sensiblement supérieure à celle qui leur a été effectivement consacrée dans les années récentes.

La planification marocaine doit viser des objectifs modestes au départ, mais doit aussi prévoir avec davantage de minutie qu'actuellement les moyens d'atteindre effectivement le but. « Il y a un certain nombre de principes de saine administration qui ont gêné la réalisation effective des politiques et des plans gouvernementaux » (p. 81).

Il convient, selon les experts, de formuler un programme d'investissement du seul secteur public — un plan général proprement dit ne doit venir qu'ensuite — mais de tout le secteur public — et pas seulement des autorités centrales. Il convient également de préparer ces programmes avec soin et réalisme, ce qui implique des délais de réflexion et d'élaboration respectables. C'est ainsi que les travaux préparatoires au plan triennal 1968-1970 auraient dû être commencés au milieu de 1966, de manière qu'un avant-projet ait pu être prêt au milieu de 1967 et adopté avant le début de 1968, c'est-à-dire avant le début officiel de la période d'exécution... Un rôle plus actif devrait être accordé dans cette exécution aux autorités régionales dotées de ressources financières accrues, de manière à faire collaborer plus étroitement les chefs et les personnalités traditionnelles à la politique économique et sociale de Rabat. On retrouve donc, sous la plume de ces experts, quelques idées chères au maréchal Lyautey, mais dont la réalisation s'est toujours avérée délicate, sous le protectorat comme d'ailleurs depuis l'indépendance. Ainsi une réforme agraire pourrait-elle être accomplie — avec beaucoup de temps et de prudence, demande le rapport — ainsi pourrait être menée à bien une politique d'encouragement à l'industrie privée par l'établissement de tarifs douaniers plus élevés — mais pas de contingents tarifaires — par un accroissement et un assouplissement des avantages offerts dans le code des investissements, par un élargissement des activités de la B.N.D.E. Davantage de dynamisme et de continuité semblent par ailleurs requis de la part de beaucoup d'organismes publics notamment du B.E.P.I. et de « Maroc-Chimie », sévèrement critiquée pour le retard apporté à la mise en route du complexe de Safi. Celui-ci est cependant bien accueilli par la mission, qui recommande un régime d'exploitation mixte, en association avec une société internationale de grande envergure et de grande expérience.

Quant au financement du programme proposé on appréciera les remarques faites à propos de l'O.C.P. (p. 54), des mesures fiscales à adopter (p. 58 et suivantes), des dépenses improductives à éliminer, et de la tactique à adopter pour obtenir une assistance financière extérieure (p. 48 à 52). Mais on considérera avec un peu de scepticisme la troisième des hypothèses sur lesquelles se fondent ces dernières réflexions : « le niveau de l'assistance... pourra être accru lorsque des projets précis auront été éla-

borés » (p. 52). N'existe-t-il pas malgré tout des limites prévisibles à cette aide extérieure ?...

Quelques autres critiques peuvent d'ailleurs être adressées à l'ouvrage. On les expliquera par la très faible durée du séjour de la mission au Maroc : environ trois mois pour l'ensemble des membres, plus quelques semaines pour certains d'entr'eux.... Ainsi relève-t-on, ici et là, quelques affirmations qui tiennent davantage de l'acte de foi que de l'argumentation scientifique : « Si de telles priorités sont respectées, nous croyons avec confiance qu'un taux annuel de croissance supérieur à 3 % pourra être atteint en 1966 et en 1967 » (p. 41) ... ?

On s'accordera également à juger trop optimiste l'évaluation des rentrées en moyens de change dues au Tourisme en 1970 : cette année-là, un million de touristes amèneraient 800 millions de DH de devises. La mission se fonde sur le fait que 250 000 touristes ont procuré au Maroc, en 1964, près de 300 millions de DH. En réalité, il s'agit là d'une estimation des dépenses de ces touristes. La balance des paiements établies par l'Office des changes, dans l'optique française des avoir en or et devises, indique une rentrée brute de 55 millions de DH au titre des voyageurs étrangers (touristes et hommes d'affaires). Il est donc beaucoup plus vraisemblable de compter sur 500 à 600 millions de rentrées brutes pour un million de visiteurs. Ce serait d'ailleurs là un résultat remarquable à un terme aussi proche. Une critique voisine amène à contester formellement l'affirmation (p. 66) selon laquelle le plan triennal ne prévoit qu'un accroissement modeste de l'investissement public entre 1965 et 1967. Il est vrai que ce plan triennal n'offre pas de commodité de lecture telle qu'on ne puisse pas s'y tromper. Pourtant il fixe bien une moyenne approximative de 1,5 milliard de DH à l'investissement public brut annuel, contre 800 millions de DH environ dans les faits récents et moins de 1,2 milliard de DH nécessaires selon la mission de la B.I.R.D. !

Enfin, et surtout, il n'est pas même une page qui soit consacrée à la composition ou à l'évolution de la société marocaine. Les deux chapitres, relégués à la fin du rapport, qui traitent de l'éducation et de la santé publique respectivement ne parviennent pas à combler cette grave lacune. Le Maroc ne serait-il donc peuplé que d'une armée de chiffres insoumis, rebelles à se mettre au garde-à-vous devant les théories économiques à la mode ? C'est bien ici que l'on touche aux limites d'une telle étude.

Voilà donc une recherche indiscutablement sérieuse, à l'information statistique satisfaisante, parfois très intéressante. Les remarques judicieuses, les réflexions les plus pertinentes y abondent. Mais on aurait aimé voir les experts de la B.I.R.D. innover plus franchement qu'ils ne l'ont fait dans leur méthode d'analyse. L'ensemble reste en effet beaucoup trop global, marqué de réflexes trop keynésiens. Il faudra donc toute l'expérience des élites du Maroc pour essayer de séparer, dans ce rapport, les réflexions utiles des indications vaines, de façon que l'économie du pays puisse en tirer un réel profit.

Bertrand MUNIER.

M'TAR (Abdelhamid). — *La Politique agricole tunisienne*. Thèse en géographie pour le doctorat d'Université. Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence (actuellement sous impression).

Destinée à l'origine à englober la politique agricole des trois pays d'Afrique du Nord, cette thèse fut, en fin de compte, limitée à la seule Tunisie, dont Monsieur M'TAR est originaire. C'est la première vue d'ensemble que nous livre un Tunisien sur un aspect de la politique tunisienne dont il connaît toutes les subtilités pour l'avoir observée de très près et depuis fort longtemps. C'est souligner tout l'intérêt de ce travail qui, par ailleurs, est extrêmement bien documenté.

Monsieur M^r TAR rappelle tout d'abord les séquelles de la colonisation agricole auxquelles le gouvernement du Président Bourguiba devait faire face; ces séquelles sont bien connues de tout Etat nouvellement indépendant : il s'agit des déséquilibres entre régions et entre secteurs de production agricoles. Après dix ans d'indépendance, la politique agricole tunisienne a-t-elle réussi à supprimer ou du moins à atténuer ces déséquilibres ?

Un premier bilan général de cette politique montre qu'il n'en est rien ; les contradictions introduites dans l'agriculture par la colonisation persistent et parfois même s'aggravent ; la baisse continue de la part du revenu global destinée aux couches paysannes les plus nombreuses et les plus pauvres, en est la manifestation la plus évidente. En effet l'évolution divergente des taux d'accroissement de la population et de la production agricoles, la baisse de la productivité du travail dans la campagne, la persistance du sous-emploi rural, l'augmentation du coût de la vie et des prélèvements de l'Etat, les mouvements de concentration de la propriété foncière, etc..., tous ces facteurs-là ont surtout pesé sur le niveau de vie du « rural » tunisien. La politique agricole tunisienne se trouve donc dans une impasse. Trois réformes essentielles constituent les éléments de base de cette politique :

1°) D'abord la mobilisation et la privatisation des terres inaliénables et collectives prévue par la loi de 1957, en vue d'en favoriser la mise en valeur ; cette première réforme ne fut, pour ainsi dire, pas du tout mise en application car ses promoteurs se sont aperçus que le partage des rares surfaces propres à la culture entre la surpopulation des familles tribales, aurait conduit à une parcellisation telle qu'elle aurait inévitablement engendré le sous-emploi dans ces régions.

2°) La politique d'aménagement, comportant une série de travaux de reboisement, d'irrigation, etc... fut assez bien menée malgré certains obstacles d'ordre financier, technique et social.

3°) La mise en place d'un ensemble de réformes de structures reposant essentiellement sur l'installation des coopératives dans le cadre du premier plan décennal (1962-1971) ; dès la fin du préplan (1962-1964), on note déjà un décalage inquiétant entre les prévisions et les réalisations, décalage dû aux résistances et aux oppositions sociales.

Quels sont les résultats chiffrés de cette politique agricole ?

Une analyse objective des statistiques officielles révèle la baisse de la production céréalière et oléicole (respectivement — 18 % et — 21,9 % entre la période de 1957-60 et 60-64), tandis que l'action en vue d'augmenter et de diversifier les autres branches de la production agricole est restée somme toute, très limitée.

Monsieur M'TAR évite de proposer des remèdes-miracles sachant très bien combien est complexe la situation de l'agriculture dans un pays sous-développé. Ce qui n'affaiblit nullement la valeur de cette thèse qui est certes le résultat d'un énorme effort de documentation souvent inédite, d'observation et d'enquêtes menées sur le terrain par l'auteur lui-même, de dépouillements critiques et minutieux, mais qui est aussi et avant tout, un profond écho, discret mais très sensible, de l'infini dénuement du milieu paysan dans lequel Monsieur M'TAR est né et a grandi.

L. TALHA.

4. — COMPTES RENDUS D'OUVRAGES EN ARABE

ABDUL-WAHAB (Hasan Husni). — *Shahîrât at-tûnisiyyât* (Femmes tunisiennes célèbres). — Tunis, Librairie al-Manar, 2^e édition, 1966, 165 p.

Ce livre est la deuxième édition de l'ouvrage de M. H.H. ABDUL-WAHAB, paru en 1934 à l'Imprimerie Tunisienne, auquel il a été ajouté quelques paragraphes et notamment « al-Muġāharât bayna Ifrîqiya wa'l-'Irâq » (Les alliances par le mariage entre l'Ifrîqiya et l'Irak) (p. 25-37) ainsi que les alliances entre les Abbassides et les Aghlabides (al-Muġāharât bayna'l-'abbâsiyyîn wa'l'aghālîba) (p. 57-59). Une nouvelle conclusion à la deuxième édition indique le nouveau mode d'enseignement qu'il faudrait donner à la fille tunisienne afin de lui permettre de participer à l'édification du pays après l'indépendance.

L'auteur a divisé en cycles les différentes parties de son ouvrage, en partant du cycle arabe (p. 10-37) où a été tracée une biographie succincte de la Kahéna (p. 17-21). Umm al-Banîn (Fatima bt. Muhammed al-Fahri, fondatrice de la mosquée Qarawiyyin à Fès et sa sœur Maryam, fondatrice de la mosquée des Andalous dans la même ville (p. 42-45), illustrent, parmi d'autres femmes connues par leur savoir ou leur piété

(Asma', fille de Asad ibn al-Furât ou Khadjja, fille de l'Imam Suh'nûn), cette période importante de l'Ifrikiya (p. 38-61). Le cycle Obaydite (p. 62-66) concerne surtout la politique sociale de cette dynastie, et notamment la polygamie qu'al-Mu'izz flétrit dans un discours reproduit (p. 65-66), tandis que dans son cycle Sanhajide (p. 67-97) l'auteur nous entretient, entre autres femmes, de Umm Milal, régente de son neveu al-Mu'izz Sharaf ad-Dawla, fils de Naçir ad-Dawla Badir. Elle deviendra la première reine de l'Ifrikiya jusqu'à la majorité de son neveu.

Après une introduction relative à l'instauration de la dynastie hafside, M. ABDUL-WAHAB étudie la toponymie de l'actuel quartier de Bab al-Banat (la porte des filles). Le quartier porte ce nom, parce que les trois filles du Chef des Touaregs Yahya ibn Ghaniya, principal rival de Abu Zakariya I^{er}, fondateur de la dynastie hafside, y habiterent. S'étant trouvé en danger, Yahya mit ses filles sous la protection de son ennemi reconnu pour sa générosité et sa noblesse d'âme. Elles vécurent alors en toute sécurité dans la maison que leur fit construire Abu Zakariyya, jusqu'à leur mort à un âge très avancé (p. 103-105).

'Atf, femme de Abu Zakariya I^{er}, fondatrice à Tunis du premier établissement scientifique « al-Madrassa't-Tawfiqiyya » vers 650 H, et sa sœur l'Emira Fatma, sœur du Sultan Abu Bakr Ibn Abi Zakariya qui fonda aussi Madrasat 'Unq al-Jamal vers 742 H, portent, à côté d'autres femmes illustres telles que as-Sayda al-Mannubiyya, encore vénérée de nos jours à Tunis, ou Umm al-'Alâ al-'Abdariyya qui recopia de sa propre main et à plusieurs reprises le *Ihyâ' 'Ulûm ad-Dîn* de Ghazali et d'autres œuvres diverses, la marque d'une époque fertile où la femme avait un rôle réel dans tous les domaines de la vie hafside (p. 98-127). 'Azîza 'Uthmâna, fille d'Abul-'Abbas Aḥmad b. Muh'ammad b. 'Uthmân Dây, réputée pour sa charité (p. 132-137) et Ramadhan Bey, fils de Murad Bey al-Muradi, qui fit construire, la première chapelle catholique de Bab Carthagène à Tunis, à la mémoire de sa mère, catholique d'origine italienne (p. 138-139), sont deux titres de gloire du cycle turc (140-157), la première pour sa bonté, le second pour sa tolérance religieuse.

Le cycle husseinite (p. 140-157) est consacré à deux femmes illustres, Umm al-Umara' Amina, fille de Ali Bey, fils de al-Husayn ibn 'Ali, réputée pour sa simplicité et sa bonté, et Fatima 'Uthmana, femme de Husayn Bay.

M. ABDUL-WAHAB termine son ouvrage sur des considérations sur l'éducation de la jeune fille tunisienne au moment du Protectorat, enseignement qui se limitait à une formation professionnelle dans le cadre de Dar al-Mu'allima et les perspectives d'avenir qui sont données à la jeune fille ou à la femme tunisienne, avec l'accès de la Tunisie à son indépendance politique.

Ainsi, ce petit livre de M. ABDUL-WAHAB nous aura présenté en peu de mots les femmes les plus célèbres de Tunisie depuis la conquête arabe jusqu'à nos jours. L'art de l'écrivain et sa finesse, la subtilité de l'historien et sa rigueur donnent à ce livre, dont la lecture est très agréable, toute sa valeur d'instrument de travail, nécessaire pour l'étude sociale de la femme tunisienne à travers l'histoire.

Noureddine SRAÏEB.

ABDUL-WAHAB (Hasan Husni). — *Waraqât 'an al-h'ad'âra 'l-'arabiyya bi-Ifriqiya't-tûni-siyya. al-Qism ath-thâni* (Warakat, (Feuillets). Etudes sur certains aspects de la civilisation arabe en Ifrikia (Tunisie) — 2^e partie). — Tunis, Librairie al-Manar, 1966, 475 p.

Comme dans son premier volume des Waraqat (1), M. ABDUL-WAHAB a rassemblé dans son présent ouvrage une série de travaux déjà publiés ou encore inédits, pour l'étude des divers aspects de la civilisation arabe en Ifrikia (Tunisie Aghlabide). La ville de Sousse ainsi que sa région tiennent une place de choix « Sûsa'l-Aghlabiyya min madh'âhir 'adh'amat Tûnis fi't-târikh » (la Sousse Aghlabide, un des aspects de la grandeur de la Tunisie dans l'histoire), (pp. 15-88) reconstitue l'histoire de la ville et

(1) Voir notre compte-rendu in *Annuaire de l'Afrique du Nord* (IV), 1965, pp. 869-870.

de ses monuments. L'auteur reprend dans son œuvre sa communication faite au colloque des Archéologues tenu à Sousse à la fin du mois de mars 1963. Tout en s'intéressant aux monuments historiques (Ribat de Sousse, Kasbah, murailles) de la ville elle-même, M. ABDUL-WAHAB fait le tour de toute la région du Sahel dans son chapitre « Ma'âlim aghlabiyya khârij Sûsa » (Monuments Aghlabides, en dehors de Sousse) (p. 88-120) où il étudie ce qui reste dans des villes telles que Lamta (p. 105-107) ou Hergla (p. 107-109) ou Zeramdine (p. 110) et d'autres bourgades qui ont conservé leur nom d'antan.

Sur le plan des institutions politiques, Sousse a adopté à un moment précis de son histoire un mode de gouvernement démocratique, presque républicain. A l'opposé des autres villes ou pays gouvernés par les mulûk at-'*t*'awâ'if, Sousse a élu ses gouvernants et s'est opposé à la domination étrangère et notamment à al-Mu'izz ibn Badis, gouverneur de l'Ifrîkia en 445 H/1053 (p. 121-124).

M. ABDUL-WAHAB réserve, en outre, un chapitre à l'élite intellectuelle ou religieuse de Sousse Aghlabide (p. 125-150) où il donne une note bio-bibliographique de personnages divers, mais représentatifs de la vie intellectuelle de l'époque qu'il ne pouvait passer sous silence. Le tableau qu'il nous peint de Sousse aurait été, sinon, incomplet. Ceci constitue d'autre part, un complément à la liste des personnages étudiés par M. ABDUL-WAHAB dans sa première partie des *Waraqat*.

L'auteur termine ainsi l'histoire de la Sousse Aghlabide vue sous ses divers aspects : urbanisme, vie sociale, vie constitutionnelle et culturelle.

L'autre partie de l'ouvrage concerne des sujets bien particuliers. Dans « al-Bardî wa'r-raqq wa'l-kâghidh » (le papyrus, le parchemin et le papier), (p. 151-168) l'auteur essaie d'établir l'introduction en Ifrîkia de ces matériaux dont la production se développe surtout à la fin du *ix*^e siècle de l'Hégire sous les Beni al-Muhallab. Par des digressions sur l'alphabet arabe adopté en Ifrîkia, le nom des fabricants de papier, tel Ibrahim b. Sâlim at-Tûnisî connu sous le nom d'al-Warrâq (le papetier) (p. 162) ou Muh'ammad b. Yûsuf l'historien, connu aussi sous le nom d'al-Warrâq, ou l'introduction de ces produits en Occident et enfin la concurrence du papier vénitien, l'auteur fait un tour d'horizon de cette question intéressante.

« al-Mûsîqâ wa-'âlât at-t'arab fi'l-qut'r at-tûnisî » (La musique et les instruments musicaux en Tunisie) (p. 169-274) montre l'apport, l'évolution et l'importance de la musique dans la vie sociale de l'Ifrîkia à travers les siècles de son histoire. L'auteur parle des instruments de musique, des chanteurs célèbres à leur époque ainsi que des hommes de bonne volonté qui ont contribué de façon concrète au développement de la musique tunisienne, dont le Baron Rodolphe d'Erlanger (p. 269-270) devenu célèbre en Tunisie.

Un chapitre historique est consacré à l'île de Pantellaria (p. 275-316), intitulé : « Qicça' jazîra : Qawçara'l-'arabiyya » (L'histoire d'une île : La Cossyria arabe). Cet article, déjà publié en langue arabe dans la Revue de l'Association Egyptienne d'Histoire voilà vingt ans, traduit par M. le Comte pour une revue dont M. ABDUL-WAHAB ne cite pas le nom, tend à démontrer que cette île (actuellement Pantellaria) est une île tunisienne, et doit, par conséquent, revenir à la Tunisie. Ceci importe peu, d'ailleurs, mais l'article en lui-même demeure très intéressant du point de vue historique, car l'auteur y étudie la naissance de l'île, son organisation et certains points de civilisation tantôt arabe, tantôt normande ou germanique... Un petit index de mots tend à montrer en effet combien l'influence de la langue arabe a été forte (p. 308-312).

« Mawâ'idh' wa-nawâdir wa-milah' tûnisiyya » (Exhortations, personnages exceptionnels et anecdotes tunisiens), (p. 317-436) est un chapitre constitué d'anecdotes ou d'exhortations diverses que M. ABDUL-WAHAB a puisés dans des textes anciens relatifs à l'Ifrîkiya. Ceci ne manque pas d'intérêt, nous semble-t-il, car on peut y trouver de nombreuses indications d'ordre psychologique ou social relatives à un groupe ou à une personne qui pourraient bien intéresser les ethnologues.

L'ouvrage s'achève sur la biographie de trois personnages : Ibrahim ibn al-Qasim, Abû Ish'âq connu sous le nom d'ar-Raqîq (p. 438-447), né au milieu du 4^e siècle de l'Hégire à Kairouan et serait mort en 425 H ou peu après. C'est un historien de l'Ifrîkia pré-hilalienne.

Le deuxième personnage Ah'mad at-Tifashi'l-Qafsi (p. 448-460) né à Gafsa en 550 H/1148, mort au Caire en 651 H/1253, est surtout célèbre par son Encyclopédie arabe où il rassemble toutes ses connaissances sur le Moyen-Age musulman.

Le troisième et dernier personnage, c'est Ali al-Wardani (p. 461-465/ né à Ouar-danine, ville du Sahel tunisien en 1278 H/1905. Ancien élève du Collège Sadiki, il faisait partie du Secrétariat du Ministre Kheireddine qu'il suivit à Istanbul quand celui-ci démissionna. Homme de lettres confirmé, il fit partie d'une mission scientifique turque chargée d'étudier les manuscrits arabes de l'Escurial. Ce fut à la suite de ce voyage qu'il rédigea « *ar-Rih'la'l-Andalusiyya* » (Voyage en Espagne) parue dans le journal *al-H'ad'ira* (n°s 3-103) à Tunis.

Ainsi, dans son deuxième volume des *Waraqat*, M. ABDUL-WAHAB nous donne un complément précieux à sa première partie en abordant d'autres sujets d'étude ou de réflexions personnelles. En effet, vu l'état actuel des travaux, l'auteur n'arrive pas à résoudre des problèmes mais il émet des hypothèses, notamment dans le domaine de l'archéologie musulmane où il s'est surtout appuyé sur des sources écrites anciennes quand il n'a pas pu étudier les monuments.

Si, d'autre part, l'édition du livre est excellente, il n'en subsiste pas moins quelques lacunes que l'auteur aurait pu combler. En effet, en citant ses références, M. ABDUL-WAHAB aurait dû être plus complet en indiquant le lieu, la date des éditions et les pages des ouvrages consultés, car il arrive souvent à l'auteur de ne citer en bas de page que le nom de l'ouvrage ou le nom de l'auteur (ex. p. 190, al-Bayan al-Mughrib, T. I; ou 191, al-Bakri, p. 28; ou p. 182, al-Maliki, I, p. 184...).

Ce n'est, certes, pas là une remise en question de la science d'un homme, universellement confirmée, mais seulement la doléance d'un disciple partisan de la loi humaine du moindre effort, combien nécessaire au chercheur.

L'œuvre de M. ABDUL-WAHAB demeure, malgré tout, un instrument de travail solide dont a besoin tout chercheur ou historien de la Tunisie arabe.

Noureddine SRAIEB.

ROYAUME DU MAROC. — '*Ashr sanawât min al-Istiqlâl. Munjazât wazârat al-ambâ*' fi '*ahd al-Istiqlâl*'. (Dix ans d'indépendance. Réalisations du Ministère de l'Information pendant l'Indépendance). — Mohammedia, Ed. Ministère de l'Information, 1966. 129 p., ill.

Cet ouvrage réalisé par le Ministère marocain de l'Information établit le bilan de dix ans d'activité de cet organisme, depuis l'accession du Maroc à l'indépendance, dans les domaines de la presse, de la radio et Télévision, et de la culture en général (p. 1-76).

Une deuxième partie, la plus importante, nous semble-t-il, est constituée de documents (p. 77-120). On y retrouve notamment les discours de feu le Roi Mohammed V : discours du 18 novembre 1955, qui est le premier discours du trône après le retour du Roi de l'exil (p. 78-81) ainsi que la proclamation de l'indépendance faite par feu Mohammed V, le 7 mars 1956 (p. 82-87).

Les dahirs relatifs à l'organisation de la presse (p. 88-120), la liste des Ministres qui se sont succédé au Département de l'Information de 1955 à 1965, ainsi qu'une liste des publications du Ministère et des réalisations cinématographiques terminent cet ouvrage qui, à plusieurs égards, constitue un instrument de travail utile.

Non moins utile, est le second ouvrage : *ar-Rih'la'l-malakiyya li-'aqlâm al-Janûb* [Le voyage royal dans les zones Sud, 2-19 mai 1966]. — Mohammedia, Ed. Ministère de l'Information, (1966), 83 p., ill.

Ce petit livre se compose de deux parties : la première, la moins importante, relate dans le détail le voyage du Roi Hassan II dans les secteurs de Ouarzazate et le Tafilalet (p. 3-51), tandis que la deuxième partie contient les discours prononcés par le Roi durant son voyage (p. 53-77) et qui résument les préoccupations majeures du gouvernement Chérifien dans ces zones.

Les bilans des réalisations et projets dans la zone de Beni Mallal (p. 78-83) donnent à ce petit ouvrage une valeur documentaire appréciable.

Il en est de même de '*Ashr sanawât min al-Istiqlâl-al-Maghrib bayna 1956 wa 1966*' (Dix ans d'indépendance. Le Maroc entre 1956 et 1966). — Mohammedia, Imp. Fodhala, 1966, 465 p., in-8, ill.

Il s'agit dans ce grand ouvrage de présenter au lecteur le bilan de dix ans d'indépendance. « Cet ouvrage, loin d'être un ouvrage de propagande, montre plutôt des réalités » (p. 12). Ainsi nous le présentent les responsables de cette publication qui englobe tous les domaines de l'activité officielle au Maroc de 1956 à 1966.

Si on est arrivé à unifier, arabiser et marocaniser la justice (p. 33-50) au bout de ces dix dernières années, on s'est aussi préoccupé de la diplomatie (p. 51-70) dont on nous donne toutes les précisions (budget, personnel, représentations diplomatiques, coopération économique et culturelle)...

La croissance économique (p. 71-82) et le développement national (p. 83-96) montrent les préoccupations des responsables marocains qui, tout en nous donnant leurs bilans, nous informent de leurs projets.

La Défense Nationale (p. 97-120), l'Intérieur (p. 121-138), la Sûreté Nationale (p. 139-152), les Affaires administratives (p. 153-166), l'Enseignement (p. 167-189) ainsi que toutes les autres compétences de ministères y compris les problèmes des Résistants et Anciens Combattants (p. 449-482) font de ce livre un instrument de travail que l'on doit connaître quand on s'intéresse aux problèmes du Maroc indépendant. Signalons, en outre, l'existence d'une chronologie du Maroc (p. 453-465), qui s'échelonne sur dix ans (16 novembre 1955-24 février 1966) et qui nous paraît très utile.

Noureddine SRAIEB.

HASSAN II, Roi du Maroc. — *Inbi'âth umma* (Réveil d'une nation). — Rabat, Imprimerie Royale, 1966, tome II, 292 p., photos hors-texte.

Cet ouvrage est le onzième volume d'une série consacrée à réunir tous les discours officiels dont le premier est l'appel lancé par feu Mohammed V à son peuple, le 7 novembre 1955, de Saint-Germain-en-Laye.

Les cinq premiers volumes contiennent en effet les discours intégraux de feu Mohammed V de 1955 à 1960. Le volume six (1960-1961) est constitué des discours de feu Mohammed V et une partie des discours de Hassan II, depuis le jour de son intronisation (26 février 1961). Depuis cette date-ci, cinq volumes des discours de Hassan II sont déjà réunis : le dernier discours date du 25 décembre 1966.

Puisse donc l'Imprimerie Royale — dont le catalogue des publications est déjà assez important — continuer sa tâche qui nous paraît d'un intérêt capital. A travers ces discours, c'est toute l'histoire du Maroc indépendant qui nous est racontée. La variété des sujets, l'intérêt des documents et la présentation matérielle agréable, rendent facilement accessible au lecteur ces sources utiles et nécessaires au chercheur.

Une traduction en langue étrangère de ces œuvres sera sûrement profitable à des non-arabophones; il serait souhaitable aussi, que les autres gouvernements maghrébins, fissent la même chose.

Noureddine SRAIEB.

BEN CHERIFA (Mohammed). — *Abu'l-Mut'arrif Ah'mad ibn 'Amîra al-Makhzûmî. H'âyâtuh wa-'athâruh* (Abul-Mutarraf Ahmad b-Amira al-Makhzoumi : sa vie, son œuvre). — Rabat, Imp. ar-Risala, 1966, 321 p. (Publications du C.U.R.S. Université Mohammed V).

Cette monographie s'inscrit dans un courant bien particulier au Maroc de ces dernières années. Il s'agit en effet, pour les Marocains, de ressusciter leur patrimoine culturel et leur histoire nationale. Les articles de revues sont plus abondants dans ce sens que dans les autres pays d'Afrique du Nord (1). L'encouragement officiel ne manque pas non plus, nous n'en citerons pour preuve que la Préface de Mohammed al-Fasi, Recteur de l'Université de Rabat (p. 3-4), cet encouragement est confirmé par M. A. Ben Chérifa dans son-avant-propos (p. 5-14).

(1) Cf. notre Bibliographie arabe in *Annuaire de l'Afrique du Nord* (V), 1966.

Dans l'introduction historique (p. 17-28), l'auteur étudie la période durant laquelle a vécu Abu'l-Mutarrif (582-658 H (1186-87-1259-60). C'était la décadence de l'Empire Almohade et la reconquête espagnole. Abul'l-Mutarrif faisait alors partie d'une élite à un moment où la vie culturelle était très prospère.

C'est cet homme de lettres qui est aussi un homme politique que l'auteur veut nous présenter. Sa biographie constitue la première partie de l'ouvrage (p. 29-80). Natif d'Alcira, Abu'l-Mutarrif serait de descendance qurashite. Il serait né en 582 H plutôt qu'en 580 H (1184) comme l'indique al-Maqqari. M. BEN CHERIFA affirme, en effet, que toutes les sources antérieures à al-Maqqari donnent la date de 582 H. Après un bref aperçu sur sa vie familiale — (Abu'l-Mutarrif a eu deux enfants) —, et l'enseignement qu'il a suivi, M. BEN CHERIFA consacre le deuxième chapitre de son étude à la carrière administrative d'Abu'l-Mutarrif : « H'ayâtuh al-Idâriyya » (p. 81-159). La période la plus active de l'écrivain fut celle qu'il passa en Espagne de 607 H/1210-119 à 637 H/1239-40 (p. 84-115), et au cours de laquelle il occupa divers postes au service des monarques ou de gouverneurs almohades soit à Séville ou dans d'autres villes espagnoles jusqu'à son départ pour le Maroc (637 H/1239-40, 646 H/1248-49) (p. 119-138). Il devient secrétaire du Calife almohade ar-Rashîd al-Muwahh'idî à Marrakech, puis Cadi dans diverses villes marocaines telles que Rabat, Salé... et en 648 il quitta le Maroc pour l'Ifrîkia Hafside où plusieurs de ses compatriotes andalous s'étaient déjà installés. Cadi à Gabès (Tunisie) puis à Constantine (Algérie)... Abu'l-Mut'arrif est mort en 65 H/1259-60 à Tunis, à l'âge de 75 ans (p. 141-158).

L'auteur essaie, dans son troisième chapitre « Shakhçiyatuh wa-adabuh » (Sa personnalité et sa littérature) (p. 159-247), d'établir un portrait physique et moral de Abu'l-Mut'arrif à travers ce qu'on a pu écrire à son sujet et à travers ses propres œuvres. Il étudie, en outre, les constituantes de sa littérature dans ce qu'elle contient de religieux, de philosophique et de proprement littéraire.

Il analyse les différents genres littéraires, correspondance, poésie et prose. Il semble que la correspondance soit la partie la plus intéressante dans l'œuvre d'Abu'l-Mut'arrif. Elle constitue, en effet, de véritables documents historiques vu l'action et la participation politiques de l'auteur lui-même dans les diverses dynasties au service desquelles il s'est mis et vu la diversité des sujets abordés même s'ils sont souvent de circonstance. A côté de l'apport historique de ses lettres, il semble qu'il ne faille pas négliger leur valeur littéraire, « Athâruh wa mu'allafâtuh » (p. 249-304) est un inventaire de l'œuvre de l'auteur dans le domaine littéraire (p. 253-284) qui comprend la correspondance ainsi que deux œuvres littéraires encore manuscrites.

Si la première, « Kitâb at-tanbihât 'alâ mâ fi't-tibyân min at-tamwîhat » (Le livre des prévenances contre les dissimulations que contient le *Tibyân* (de Abd al-Wâhid az-Zamalkânî homme de lettres du vir^e siècle de l'Hégire) est réellement de l'auteur, la seconde, « Kitâb at-tanbih 'alâ'l-mughâlat'a wa't-tamwîh... » qu'on attribue à Abu'l-Mut'arrif serait en fait l'œuvre de Mohammed ibn Kuthayr al-Qurashî.

Les œuvres historiques d'Abu'l-Mutarrif (p. 285-294) se limitent à deux ouvrages : « Ta'lîf fi kâ'inat mayûrqa wa-taghallub al-'aduww 'alayhâ » [Ecrit à propos de la bataille de Majorque et de la victoire de l'ennemi espagnol]. Il l'aurait écrit dans le but d'y expliquer les causes et les conditions dans lesquelles s'est produite l'invasion de l'île de Majorque, la situation dans laquelle se trouvaient ses habitants... (p. 288).

« Iqtid'âb min târikh al-murâdin » (Résumé de l'histoire des Muridites, est un résumé du « Kitâb târikh al-Muridin » (Histoire des Muridites) de Sâh'ib aç-Çalât mort en 577 H/1181-82 relatif aux soulèvements du groupe d'Abu'l-Qâsim Ah'mad ibn al-H'usayn ibn Qusayy contre les Almoravides d'Espagne.

« Ta'qîb 'alâ kitâb al-ma'âlim li'l-Fakhr ar-Râzî » (Commentaire de *Kitâb al-ma'âlim* de Fakhr ad-Dîn ar-Râzî), et une série d'exhortations ou de sermons sont l'essentiel de l'œuvre religieuse d'Abu'l-Mut'arrif, d'inspiration soufite (p. 295-304).

L'auteur nous donne, après une conclusion somme toute assez brève, une bibliographie où les ouvrages manuscrits, au nombre de trente, nous semblent très importants. M. Ben Chérifa les a intelligemment utilisés; ceci confère plus de valeur à un travail mené de manière scientifique rigoureuse et certaine. Ajoutons à tout cela la clarté de la langue de M. Ben Chérifa qui rend cette œuvre accessible et agréable.

Noureddine SRAËB.